

<b>N°</b>	<b>DOSSIERS</b>	<b>Pages</b>
1	INSTALLATION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL DE COMMUNAUTE - DEL-2008-150	2
2	ELECTION DU PRESIDENT - DEL-2008-151	7
3	CONSEIL - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE- PRESIDENTS - DEL-2008-152	12
4	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS - DEL-2008-153	17
5	CONSEIL - CONSTITUTION DU BUREAU - DEL-2008-154	33
6	CONFERENCE DES MAIRES ET DES VICE-PRESIDENTS- CONSTITUTION - DEL-2008-155	35
7	DELEGATION AU BUREAU D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE - DEL-2008-156	36
8	DELEGATION AU PRESIDENT D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE - DEL-2008-157	38
9	MISSION LOCALE ANGEVINE - ELECTION DE REPRESENTANTS - DEL-2008-158	40
10	AGENCE D'URBANISME DE LA REGION ANGEVINE (AURA) - ELECTION DE REPRESENTANTS - DEL-2008-159	42
11	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE (SODEMEL) - ELECTION DE REPRESENTANTS - DEL-2008-160	45
12	SARA - ELECTION DES REPRESENTANTS A L' ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION D APPEL D OFFRES - DEL-2008-161	46
13	SYNDICAT MIXTE DE LA REGION ANGEVINE (SMRA) - ELECTION DE REPRESENTANTS - DEL-2008-162	47
14	SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE LA MAYENNE - ELECTION DE REPRESENTANTS - DEL-2008-163	49
15	SYNDICAT MIXTE ANGEVIN POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'APPLICATION DE LA RECHERCHE (SADAR) - ELECTION DE REPRESENTANTS - DEL-2008-164	50
16	SYNDICAT MIXTE POUR LA PRODUCTION D'EAU LOIR ET SARTHE - ELECTION DES REPRESENTANTS - DEL-2008-165	51
17	SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'ALERTE POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DANS LE BASSIN DE LA LOIRE ANGEVINE ET ATLANTIQUE - DEL-2008-166	52
	<b>Liste des arrêtés</b>  Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	54

**COMPTE RENDU DU CONSEIL**

---

**Séance du 10 avril 2008**

\*\*\*

**Dossier N° 1**

**DEL 2008-150**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**INSTALLATION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille huit, le 10 avril à 19 heures, le Conseil de Communauté, convoqué par lettre et à domicile le 4 avril 2008, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président sortant.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Beaudouin AUBRET, Mme Arlette AVRILLON, MM. Jean-Claude BACHELOT, Bruno BARON, Frédéric BEATSE, Luc BELOT, Mme Roselyne BIENVENU, M. Joël BIGOT, Mme Martine BLEGENT, M. Philippe BODARD (départ à 21 h 10), Mme Jeannick BODIN, M. Max BORDE, Mme Nedjma BOUTLELIS, MM. Dominique BOUTHERIN, Jean-Claude BOYER, Mmes Annette BRUYERE, Bernadette CAILLARD-HUMEAU, M. Michel CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à 21 h 00), MM. Emmanuel CAPUS, Christian CAZAUBA, Jacques CHAMBRIER, Jean-Pierre CHAUVELON, Daniel CLEMENT, Mmes Marie-Claude COGNE, Bernadette COIFFARD, MM. Christian COUVERCELLE, Dominique DELAUNAY, André DESPAGNET, Laurent DAMOUR, Philippe DENIS, Daniel DIMICOLI, Vincent DULONG, Ahmed EL BAHRI, Jean-Claude GASCOIN, Jean-Louis GASCOIN, Claude GENEVAISE, Laurent GERAULT, Mme Alice GERFAULT, M. Fabrice GIRAUDI, Mme Avril GOMMARD, MM. Marc GOUA, Gilles GROUSSARD, Mme Géraldine GUYON, M. Jean-Pierre HEBE, Mme Anne-Sophie HOCQUET De LAJARTRE, M. Michel HOUDBINE, Mme Caroline HOUSSIN SALVETAT, MM. Jean-François JEANNETEAU, Marc LAFFINEUR, Alexis LAGARDE, Pierre LAUGERY, Gérard LE SOLLIEC, Daniel LOISEAU, Gilles MAHE, Patrice MANGEARD, André MARCHAND, Philippe MARKOWICZ, Marcel MAUGEAIS, Joël MAUROUX, Bernard MICHEL, Mme Michelle MOREAU, MM. Jacques MOTTEAU, Gérard NUSSMANN, Mme Sabine OBERTI, M. Jean-Paul PAVILLON, Mmes Catherine PINON, Marianne PRODHOMME, Monique RAMOGNINO, MM. Daniel RAOUL, Bruno RICHO, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, MM. Didier ROISNE, Jean-Luc ROTUREAU, Joseph SEPTANS, Dominique SERVANT, Mme Renée SOLE, MM. Mamadou SYLLA, Jean-Paul TAGLIONI, Mmes Olivia TAMBOU, Solange THOMAZEAU, Marie-Thé TONDUT, M. Pierre VERNOT, Mmes Rose-Marie VERON, Isabelle VERON-JAMIN, M. Bernard WITASSE, Délégués.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Silvia CAMARA TOMBINI a donné pouvoir à M. Luc BELOT (à partir de 21 h 00).

Le Conseil a désigné Mme Avril GOMMARD, Déléguée, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte du Centre Administratif le 11 avril 2008.

## **SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION**

**M. LE PRESIDENT SORTANT** – Je propose que Avril GOMMARD soit notre secrétaire de séance, si elle en est d'accord ? ... Merci

Madame Avril GOMMARD et Monsieur Pierre LAUGERY sont désignés comme scrutateurs.

\*

**Jean-Claude ANTONINI** – Avant de commencer cette séance, je tenais à vous signaler que Sylvia CAMARA-TOMBINI n'assistera pas à l'ensemble de la séance et donnera pouvoir, à son départ, à Luc BELOT. C'est la seule excuse que j'ai reçue.

\*

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Président sortant, il m'appartiendra dans quelques instants de déclarer le nouveau Conseil de communauté installé.

Cette installation doit respecter certaines formes et notamment l'appel de chacune et chacun d'entre vous désigné par vos Conseils municipaux respectifs.

Quitte à paraître très scolaire, je vous serais reconnaissant de répondre présent ou présente et de vous lever de manière à ce que vos collègues puissent vous identifier.

Auparavant, je souhaite vous dire à toutes et à tous combien je suis heureux de vous accueillir au sein de notre Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole. Vous y prenez place ce soir dans des conditions un peu particulières. Je dois dire que l'ordre alphabétique a le mérite d'être simple, indiscutable et sans aucune connotation quelle qu'elle soit. Mais, à l'issue de notre assemblée de ce soir, les uns et les autres prendront une nouvelle place lors de la prochaine assemblée.

Pour vous accueillir et vous permettre d'ores et déjà de réserver vos soirées à la connaissance de notre collectivité, de son histoire et de son territoire, vous avez une mallette devant vous qui contient de nombreux documents indispensables à votre culture générale.

Pour l'appel, je procéderai par ordre alphabétique des communes et pour chaque commune, je n'annoncerai que les délégués titulaires ; il y a des suppléants mais ils ne siègent pas ce soir dans notre salle.

*(Il est procédé à l'appel)*

**Dossier N° 1**

**DEL 2008-150**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**INSTALLATION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président sortant, procède à l'installation du nouveau Conseil de Communauté et à l'appel des délégués désignés par le conseil municipal de chacune des 31 communes d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et en particulier les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la délibération du conseil municipal de la Ville d'**Angers** du 31 mars 2008, désignant MM. Jean-Claude ANTONINI, Beaudouin AUBRET, Jean-Claude BACHELOT, Bruno BARON, Frédéric BEATSE, Luc BELOT, Mmes Roselyne BIENVENU, Nedjma BOU-TLELIS, Annette BRUYERE, Bernadette CAILLARD-HUMEAU, Silvia CAMARA-TOMBINI, MM. Emmanuel CAPUS, Christian CAZAUBA, Jean-Pierre CHAUVELON, Mme Marie-Claude COGNE, MM. André DESPAGNET, Daniel DIMICOLI, Vincent DULONG, Ahmed EL BAHRI, Laurent GERAULT, Fabrice GIRAUDI, Mme Avril GOMMARD, MM. Gilles GROUSSARD, Michel HOUBINE, Pierre LAUGERY, Daniel LOISEAU, Gilles MAHE, Philippe MARKOWICZ, Mme Michelle MOREAU, M. Jacques MOTTEAU, Mmes Sabine OBERTI, Marianne PRODHOMME, Monique RAMOGNINO, MM. Daniel RAOUL, Jean-Luc ROTUREAU, Mme Renée SOLE, M. Mamadou SYLLA, Mmes Olivia TAMBOU, Solange THOMAZEAU, Marie-Thé TONDUT, Rose-Marie VERON comme délégués à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune d'**Avrillé** du 31 mars 2008, désignant MM. Marc LAFFINEUR, Alexis LAGARDE, Mmes Jeanne ROBINSON-BEHRE, Caroline HOUSSIN-SALVETAT comme délégués à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Beaucouzé** du 27 mars 2008, désignant MM. Didier ROISNE et Gérard NUSSMANN comme délégués à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Béhuard** du 18 mars 2008, désignant  
M. Bruno RICHOU comme délégué titulaire et Mme Nicole CLEMOT-STRELISKI comme déléguée suppléante à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Bouchemaine** du 1<sup>er</sup> avril 2008, désignant Mme Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE et M. Michel CAILLEAU comme délégués à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Briollay** du 14 mars 2008, désignant  
M. André MARCHAND comme délégué titulaire et M. Philippe TESSIER comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Cantenay Epinard** du 31 mars 2008, désignant M. Max BORDE comme délégué titulaire et M. Marc CAILLEAU comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune d' **Ecouflant** du 3 avril 2008, désignant  
M. Dominique DELAUNAY comme délégué titulaire et M. Michel VAUGOYEAU comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Feneu** du 21 mars 2008, désignant  
Mme Bernadette COIFFARD comme déléguée titulaire et M. Jean-Louis BERTRAND comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **La Meignanne** du 21 mars 2008, désignant M. Marcel MAUGEAIS comme délégué titulaire et Mme Liliane BUTON comme déléguée suppléante à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **La Membrolle sur Longuenée** du 28 mars 2008, désignant M. Jean-Louis GASCOIN comme délégué titulaire et Mme Annick BELET comme déléguée suppléante à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune du **Plessis Grammoire** du 27 mars 2008, désignant M. Christian COUVERCELLE comme délégué titulaire et M. Philippe ABELLARD comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune du **Plessis Macé** du 21 mars 2008, désignant M. Jean-Pierre HEBE comme délégué titulaire et Mme Claudine LOPEZ comme déléguée suppléante à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune des **Ponts de Cé** du 2 avril 2008, désignant MM. Joël BIGOT, Jean-Paul PAVILLON, Jean-Claude BOYER et Mme Isabelle VERON-JAMIN comme délégués titulaires à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Montreuil Juigné** du 2 avril 2008, désignant M Bernard WITASSE et Mme Alice GERFAULT comme délégués à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Mûrs Erigné** du 1<sup>er</sup> avril 2008, désignant MM. Philippe BODARD et Gérard Le SOLLIEC comme délégués titulaires à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Pellouailles les Vignes** du 2 avril 2008, désignant Mme Martine BLEGENT comme déléguée titulaire et M. Jean-Pierre MIGNOT comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Sarrigné** du 28 mars 2008, désignant Mme Catherine PINON comme déléguée titulaire et Mme Pascale DUPERRAY comme déléguée suppléante à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Savennières** du 15 mars 2008, désignant M. Jacques CHAMBRIER comme délégué titulaire et M Yves MAZE comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Soucelles** du 28 mars 2008, désignant M. Daniel CLEMENT comme délégué titulaire et Mme Sylvie RIVIERE comme déléguée suppléante à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Soulaines sur Aubance** du 26 mars 2008, désignant M. Joseph SEPTANS comme délégué titulaire et Mme Martine BOISTAULT comme déléguée suppléante à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint Barthélémy d'Anjou** du 31 mars 2008, désignant MM. Jean-François JEANNETEAU, Joël MAUROUX et Mme Géraldine GUYON comme délégués titulaires à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint Clément de la Place** du 2 avril 2008, désignant M. Jean-Paul TAGLIONI comme délégué titulaire et M. François MORIN comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint Jean de Linières** du 14 mars 2008, désignant M. Jean-Claude GASCOIN comme délégué titulaire et M. Jean CHAUSSERET comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint Lambert La Potherie** du 31 mars 2008, désignant M. Pierre VERNOT comme délégué titulaire et M. Jacky NIOCHE comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint léger des Bois** du 28 mars 2008, désignant M. Dominique SERVANT comme délégué titulaire et M. Daniel PASDELOUP comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint Martin du Fouilloux** du 14 mars 2008, désignant M. Bernard MICHEL comme délégué titulaire et M. François JAUNAIT comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Saint Sylvain d'Anjou** du 21 mars 2008, désignant MM Claude GENEVAISE et Patrice MANGCARD comme délégués titulaires à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Sainte Gemmes sur Loire** du 1er avril 2008, désignant MM. Laurent DAMOUR et Dominique BOUTHERIN comme délégués à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Trélazé** du 20 mars 2008, désignant  
M. Marc GOUA, Mme Arlette AVRILLON et M. Philippe DENIS comme délégués titulaires à Angers Loire Métropole.

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de **Villevêque** du 31 mars 2008, désignant Mme Jeannick BODIN comme déléguée titulaire et M Gilles SAMSON comme délégué suppléant à Angers Loire Métropole.

Déclare installé le Conseil de Communauté issu des élections municipales des 9 et 16 mars 2008.

**LE PRESIDENT SORTANT** - Je déclare le Conseil de communauté installé et passe la parole à André DESPAGNET, doyen de notre assemblée et maître de céans pour l'élection du président.

**André DESPAGNET** – Merci Monsieur le Président.

Donc, nous avons constaté que ce nouveau Conseil d'agglomération était bien en place.

Avant de procéder à l'élection du Président, je veux d'abord vous souhaiter la bienvenue, particulièrement aux nouveaux maires et aux nouveaux délégués puisque, pour la première fois, les nouveaux (soit 47) sont plus nombreux que les anciens (soit 40). En revanche, être élu à la Communauté d'agglomération est un gage de longévité puisque je suis le seul survivant de l'année 1977 !

Pour parler de choses sérieuses, je crois qu'il va falloir que nous fassions preuve de beaucoup de modestie. Depuis le District transformé en Communauté d'agglomération en 2001, le travail qui a été fait, a été passionnant. Je crois que demain, il va être exaltant ! Nous aurons des défis à relever et des réalisations majeures à mettre en place.

Les défis à relever seront dans le domaine économique, l'emploi, l'enseignement, la recherche. Il nous faudra être aussi performants que nous l'avons été dans le précédent mandat qui nous a vu créer plus de 18.000 emplois. Il faudra faire au moins la même chose.

Nous aurons un défi important à relever aussi, c'est le problème du logement. Nous nous sommes engagés à construire 2.600 logements par an avec 20 à 30 % de logements sociaux, nous devons tenir ce pari.

Les réalisations importantes qui seront à mettre à notre crédit dans ce mandat :

- le Biopôle qui est sur les rails et dont les travaux devraient commencer l'année prochaine ;
- le Plan Climat qui sera mis en place dans le cadre du développement durable ;
- nous terminerons la station d'épuration où l'eau qui en ressort est encore plus propre que celle du robinet, presque !
- et le dernier point, c'est le tramway. Nous allons être les acteurs du tramway qui sera mis en place en 2010.

Donc, faisons preuve d'une grande modestie, nous avons beaucoup de travail à accomplir.

\*

Maintenant, nous allons procéder à l'élection du Président.

Pour ce qui me concerne, je vous propose la candidature de Jean-Claude ANTONINI.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Il n'y a donc qu'un seul candidat en lice.

Nos deux benjamins : Avril GOMMARD et Pierre LAUGERY seront les scrutateurs, et nous allons procéder au vote. Vous avez les bulletins de vote dans une enveloppe sur votre table.

*(Il est procédé à l'élection du Président d'Angers Loire Métropole)*

## **Dossier N° 2**

**DEL 2008-151**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **ELECTION DU PRESIDENT**

##### **Le Conseil de communauté,**

Après avoir désigné comme secrétaires de séance et scrutateurs, les benjamins de l'assemblée, Mme Avril GOMMARD et M. Pierre LAUGERY

M. André DESPAGNET, doyen d'âge, Président de séance, propose de procéder à l'élection du Président.

Pour le vote, vous avez sur vos tables, des bulletins qui vous serviront pour l'élection du Président et pour l'élection de chacun des vice-Présidents, à charge pour vous de les compléter.

Ceux d'entre vous qui ont le pouvoir de l'un de leurs collègues auront à préparer deux bulletins.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2122-7 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la candidature de M. Jean-Claude ANTONINI

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	87
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	16
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	71
Majorité absolue :	36
Ont obtenu :	
- M. Jean-Claude ANTONINI :	70
- M. Laurent GERAULT :	1

- Proclame M. Jean-Claude ANTONINI ayant obtenu la majorité absolue, Président de la Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole

- Installe celui-ci dans ses fonctions et lui laisse la Présidence de la séance.

**André DESPAGNET** – Jean-Claude ANTONINI, que je félicite, est renouvelé à la présidence de la Communauté d'agglomération. Bravo !

**M. LE PRESIDENT** – Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les élus,  
Mes chers collègues,  
Chers amis,

Vous venez de me confier un nouveau mandat et je vous en suis très reconnaissant. Je vous en remercie vraiment très sincèrement.

Pour les "anciens" de notre assemblée, je l'interprète comme le renouvellement d'une confiance qu'ils m'ont accordée pendant 7 ans et qu'ils ont accordée aussi bien sûr à l'équipe qui m'entourait, les vice-présidents et les maires. C'est une équipe qui, à mes côtés, a su avec talent je crois, animer et conduire les projets de notre Collectivité depuis 2001.

Pour les nouveaux, et ils sont nombreux à avoir pris place dans cette assemblée (André DESPAGNET le remarquait tout à l'heure), pour les nouveaux donc, je suppose qu'il s'agit d'une adhésion à un bilan bien sûr mais aussi, beaucoup plus, à un projet dont les grandes lignes ont été tracées dès 2003. Il s'agit bien sûr de notre projet de territoire, de notre projet d'agglomération, de ses déclinaisons dans les communes, mais j'y reviendrai.

André DESPAGNET nous a rappelé, avec sa malice habituelle faisant ainsi oublier le rôle qu'il a joué tout au long de notre précédent mandat, que notre assemblée communautaire présente ce soir toutes les facettes, tous les visages, de son renouvellement. Nous accueillons en effet au sein d'Angers Loire Métropole, 13 nouveaux maires, 47 nouveaux conseillers délégués sur 87. À nouveau et très spécialement, je leur souhaite la bienvenue.

Ces nouveaux visages de la Communauté d'agglomération et donc ce renouvellement, sont bien sûr le signe de changements dans les 31 communes de notre Communauté d'Agglomération, changement qui ont parfois pris la couleur d'une alternance manifeste.

Pour autant, si l'on parle d'alternance, nous devons en parler au pluriel car les facteurs et raisons de l'arrivée de nouveaux visages sont multiples. Vous le savez, ils n'ont pas tous la même signification selon les communes, selon les territoires.

Quelle que soit la nature de cette alternance ou de ces alternances, je souhaite ce soir vous indiquer que ce renouvellement, s'agissant d'Angers Loire Métropole et du fonctionnement de notre assemblée, ne peut remettre en cause ce qui a depuis toujours constitué notre manière de gouverner et qui fut une constante depuis le début de notre assemblée. En effet, la gouvernance de notre Communauté d'agglomération est animée historiquement d'une part, par le consensus et non les clivages partisans et d'autre part, par notre projet commun de territoire et non les intérêts purement locaux. Je vais être impoli et parler ici de gouvernance unanimiste !

Ce sont là deux facteurs fondateurs, force et socle historiques d'Angers Loire Métropole, guidant nos décisions, celles prises au sein de cette assemblée, préparées par la Conférence des Maires puis relayées au sein des différentes instances que je vais rapidement vous présenter.

Ce soir, vous serez amenés à voter sur un certain nombre de délibérations dont les objets auront directement trait à "notre manière de travailler", à notre organisation. Il m'appartient de vous les présenter avant d'évoquer quelques perspectives pour notre métropole que je souhaite partager avec vous tous.

Nous avons imaginé quelques évolutions dans notre organisation, en privilégiant deux objectifs :



— D'abord, le **maintien des équilibres géographiques**. C'est très important car tout en étant renouvelés, ils sont par ailleurs renforcés. En découle la création d'un Bureau permanent constitué de 23 vice-présidents.

Ce Bureau permanent aura trois rôles :

1. Un rôle consultatif : y seront présentés des communications et des dossiers méritant information, débat et/ou arbitrage pour préparation d'une décision.
2. Un rôle décisionnel pour des délibérations présentées par les vice-présidents. La liste des décisions faisant ensuite l'objet d'une information au prochain Conseil de communauté qui ne sera dès lors saisi que des dossiers les plus stratégiques permettant ainsi un débat plus riche et plus nourri.
3. Enfin, un rôle de commission des finances.

— Autre évolution, la consolidation de la place des communes dans le processus de décision et dans l'élaboration des grands choix stratégiques pour notre Communauté d'agglomération. Le maintien de la Conférence des Maires en témoigne. Son importance sera renforcée.

Enfin, nous avons souhaité favoriser les échanges et les débats tout en privilégiant le croisement des réflexions entre secteurs de politique publique différents, entre projets.

C'est un nombre réduit de commissions (5 au lieu de 8) pour lesquelles le vote n'aura lieu, par contre, que le 28 avril. Les réduire à cinq, c'est diminuer le nombre de soirées ou de journées occupées par ces commissions mais j'insiste : il est important que chacun des membres de ces commissions y assiste et donne son avis.

Voici quelles seront ces commissions :

- Aménagement et développement durable des territoires.
- Développement et innovation économique, emploi.
- Solidarités
- Développement durable et environnement
- Transports, déplacements et mobilités.

Je tiens ici à indiquer que les évolutions apportées à notre organisation ont été discutées et partagées avec l'ensemble des maires. C'est le fruit d'une réflexion collective à laquelle vous avez contribué activement.

Ces évolutions prennent place après un premier mandat. N'oublions pas, en effet, que si notre histoire intercommunale est déjà longue, celle de notre Communauté d'agglomération est encore en devenir et n'a commencé qu'en 2001.

En devenir pour plusieurs raisons, vous l'imaginez.

- En devenir car des évolutions institutionnelles peuvent venir modifier notre cadre d'actions et de projets. Je ne m'y attarderai pas, mais dans certains domaines, nous devons y être attentifs ensemble et en débattre si nécessaire ; je parle des nouveaux transferts de compétences ou de nouvelles compétences, de l'évolution des compétences que nous avons mais aussi des ressources dont nous bénéficions, en particulier des évolutions des dotations de l'État, des taxes professionnelles et de toutes les ressources en général. Je crois que là aussi, nous aurons de quoi alimenter nos débats.

- En devenir car si notre intercommunalité est ancienne et dotée de solides fondations comme je le disais il y a quelques instants, elle a fortement évolué depuis sa mise en place. Cette évolution, vous le savez, a été accélérée depuis 2001 qui a vu la transformation du District de l'agglomération angevine en Communauté d'agglomération.

Je parle également d'évolutions notamment pour la répartition de nos compétences, pour les périmètres et les territoires sur lesquels elles s'exercent.

Je parle aussi de la nature des missions. Jusqu'en 2001, elles étaient très majoritairement fonctionnelles, c'est-à-dire basées sur la production de services à la population : la gestion des déchets, les réseaux d'eau et d'assainissement, etc., services dont la qualité est d'ailleurs reconnue par tous et de tous.

La transformation du District en Communauté d'agglomération nous a placés en situation nouvelle depuis 2001. Nous sommes maintenant en situation d'élaborer et de faire vivre un projet de territoire dédié à celles et à ceux qui l'habitent ou qui y travaillent.

- En devenir encore car ce projet de territoire a pris la forme de ce que j'évoquais tout à l'heure, notre projet d'agglomération. Écrit entre 2001 et 2003, notre projet d'agglomération a été voté à l'unanimité en 2003 par notre assemblée mais aussi par le Conseil de développement formé de personnes issues de la société civile qui ont vocation à avoir un regard neuf et intéressant sur nos travaux. Nous serons sans doute amenés, dans les six ans qui viennent, à le faire évoluer. Nous avons aujourd'hui entre les mains, des compétences et des projets qui déterminent l'avenir de notre territoire et donc, l'avenir du cadre de vie de ses habitants.

Aménagement du territoire, développement économique et de l'emploi, logement et habitat, transports et déplacements, environnement, sont autant de domaines pour lesquels nous devons ensemble mobiliser nos savoir-faire, notre imagination, notre volonté, pour offrir à nos concitoyens un cadre de vie toujours amélioré répondant à tous leurs besoins.

- En devenir toujours car la concurrence entre territoires et région est de plus en plus grande.

Les forces et les richesses de notre métropole ne sont plus à démontrer, André DESPAGNET en évoquait quelques-unes tout à l'heure. Son positionnement et son rayonnement national en témoignent. Un seul chiffre pour vous en convaincre (mais avez-vous besoin d'être convaincus ?) : nous sommes en 8<sup>ème</sup> position des aires urbaines françaises en matière de création d'emplois entre 2006 et 2007.

Le pacte de solidarité entre nos communes est acquis, même s'il devra faire l'objet d'ajustements. Mais la compétition régionale, nationale, voire internationale, nous amènera très rapidement je pense, à imaginer des collaborations étroites avec nos voisins.

D'autant plus que nous allons élaborer le schéma de cohérence territoriale. En l'occurrence, la première étape a été celle du plan d'aménagement et de développement durable (le PADD) qui nous a déjà permis, avec trois communautés de communes, d'initier un travail de réflexion et d'élaboration de projets communs.

La mise en œuvre de ce schéma de cohérence territoriale supposera à l'échelle du pays (notre Communauté d'agglomération plus trois autres établissements publics de coopération intercommunale) de discuter de la vie de nos habitants, de leurs emplois, des ressources que nous devons leur donner, mais aussi de collaborations actives dans différents domaines. Je pense bien sûr pour ce qui est du pays, au développement économique et aux transports qui sont les deux priorités qui semblent émerger comme étant une constante.

Nous sommes décidés, disposés (je parle en votre nom et j'espère que nous aurons à en rediscuter ensemble) à envisager des coopérations étroites dans ces domaines. Mais il est certain que nous serons amenés à discuter d'une manière parallèle de certaines formes de contribution ou de participation des collectivités concernées. Je crois que cette discussion doit avoir lieu très rapidement de manière à ce que nous fassions en sorte que les liens soient plus étroits encore entre notre métropole et les collectivités qui nous entourent.

- En devenir enfin, car de nombreux projets sont en cours et d'ores et déjà, engagent financièrement notre Collectivité : le tramway, une nouvelle usine de valorisation des déchets, une nouvelle usine qui s'achèvera rapidement, de traitement des eaux, des contributions importantes à l'enseignement supérieur et à la recherche, de nouveaux parcs d'activités, de nouveaux quartiers d'affaires, un programme d'aides d'envergure pour la construction de logements... et je pourrais ainsi continuer car nous avons des activités dans tous les domaines qui relèvent de nos compétences mais aussi de la vie de nos concitoyens.

En réalité, les projets que nous aurons à mener pendant les six ans qui viennent, viendront modifier considérablement l'offre de services de notre collectivité et les conditions d'accueil pour nos concitoyens, de leur vie mais aussi de leurs richesses sous la forme d'accueil de nouvelles entreprises.

Je vous propose donc de faire ensemble le pari de la définition de ce devenir, de cet avenir commun. Notre projet de territoire est un projet de vie. Je l'affirme à nouveau ce soir en sachant que chacun d'entre vous pourra compter sur la très grande compétence des Services d'Angers Loire Métropole.

Nous aurons à travailler beaucoup mais je sais que nous n'attendons comme seule récompense, que la réussite de notre territoire.

Je vous propose à présent d'élire celles et ceux qui seront amenés à définir cet avenir, à le mettre en œuvre et qui auront, avec votre confiance, à le pousser vers un succès, une réussite qui nous appartiendra.

Merci de votre attention.

Monsieur GERAULT ?

**Laurent GERAULT** - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Je voudrais d'abord remercier chaleureusement celui ou celle qui m'a fait confiance. Je n'en demandais pas tant !

Plus sérieusement, je veux souligner dans vos propos une idée forte, celle de la gouvernance par consensus, l'idée selon laquelle l'exécutif de notre Communauté d'agglomération représente l'ensemble des territoires, l'ensemble des communes, l'idée que nous sommes pleinement dans une logique de projets et qu'ils sont, comme nous le savons, très lourds de conséquences sur ce mandat, l'idée selon laquelle nous devons représenter, pour reprendre votre expression, l'ensemble des visages, l'ensemble des facettes et entendre l'ensemble des habitants.

Nous le savons, les compétences de l'agglomération ont été au cœur des élections municipales : le logement, le tramway, la filière déchet, le développement économique. C'est dire combien nos concitoyens attendent de nous des réponses efficaces.

Dans cette logique, les 9 élus du groupe "Angers, choisir l'avenir" ne se considèrent donc en cette enceinte pas plus comme une opposition qu'une minorité. Nous sommes représentatifs des foyers angevins, nous sommes un élément du corps constitutif de notre agglomération.

Nous voulons contribuer pleinement à faire réussir notre agglomération et ses projets. Nous serons constructifs, impliqués dans les dossiers et tant que possible, porteurs de projets.

J'espère, comme mes collègues, que vous entendrez, que vous accepterez cet état d'esprit participatif, cet état d'esprit d'équipe et de collégialité au regard des difficultés qui nous attendent. Je pense en particulier à l'emploi industriel notamment, à la crise du logement, aux travaux du tramway, à la définition globale de la filière de traitement des déchets et à nos capacités financières.

Face à ces enjeux, nous aurons besoin de toutes les énergies, de toutes les expériences, voire de toutes les compétences. Cet état d'esprit, je voulais l'exprimer clairement au nom des élus de tout mon groupe.

Je me permets donc une question, M. le Président : quelle réponse, même symbolique, y apportez-vous ? Car je crois que c'est ce soir que nous posons la ligne de force de ce mandat : le repli ou l'ouverture pour mettre en œuvre en cette enceinte une vraie collégialité, une gouvernance par consensus pour reprendre votre expression, représentative de tous les habitants de l'agglomération. Au minimum 27.083 Angevins seront particulièrement attentifs à votre réponse.

Vous pouvez compter sur nous pour œuvrer à ce projet et je le fais avec la modestie dont nous a parlé notre doyen d'âge tout à l'heure. Merci.

**M. LE PRESIDENT** – Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? ...

Je suis heureux de vous entendre, M. GERAULT. J'ai bien entendu ce que vous avez dit. Vous avez donné la réponse à votre question de savoir s'il y avait repli ou ouverture : votre présence ici montre qu'il y a ouverture puisque vous êtes représentés proportionnellement à notre Conseil municipal dans cette assemblée.

Je souhaite effectivement que nous ayons le courage, la volonté, l'abnégation, l'humilité aussi de mettre ensemble ce qui doit faire notre force pour l'avenir.

Vous me permettrez simplement de relever un point de votre discours que j'entends mais que je me dois de relever ici, c'est le nombre d'électeurs que vous évoquiez. Ce soir, j'ai été élu par les 280.000 citoyens de notre agglomération et c'est au nom de ces 280.000 citoyens de l'agglomération que je dis que nous aurons également besoin du travail de la minorité d'Angers.

Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer maintenant à la détermination du nombre de vice-présidents.

**Dossier N° 3**

**Délibération n°: DEL-2008-152**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**CONSEIL - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE- PRESIDENTS**

Rapporteur : M. le Président

**Le Conseil de communauté,**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose, en son premier alinea :

*Le nombre de vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.*

Il vous est proposé de fixer ce nombre de Vice-Présidents d'Angers Loire Métropole à 23.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-10,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Fixe le nombre de Vice-Présidents à 23.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur GERAULT ?

**Laurent GERAULT** – Très rapide : vous proposez de fixer le nombre de vice-présidents à 23. Pourquoi pas, d'ailleurs ? Les textes nous l'autorisent. Mais pour quoi faire ? Et puisque par exemple à la Ville d'Angers, nous avons désigné 22 adjoints, nous connaissons leur attribution, pouvez-vous nous éclairer en quelques mots sur la responsabilité de ces 23 vice-présidents, M. le Président, s'il vous plaît ?

**M. LE PRÉSIDENT** – La création d'un Bureau permanent avec des vice-présidents est une nouveauté.

Auparavant, nous avions un Bureau uniquement exécutif, formé de 13 vice-présidents dont quatre d'Angers et neuf des autres communes, chacun ayant une attribution. La deuxième instance était la Conférence des Maires et enfin, il y avait le Conseil de Communauté.

Nous avons rapidement constaté que cela fonctionnait pas mal mais qu'il nous manquait une instance. Pourquoi ? Parce que nous avions quelques dossiers qui nécessitaient un débat riche et nourri puisqu'ils engageaient fortement l'avenir ou étaient suffisamment importants pour qu'il y ait des opinions différentes et divergentes (je pense au tramway, au plan local de l'habitat, à l'aménagement du territoire) et qu'en sus, nous avions une masse importante de dossiers qui venaient alourdir considérablement le Conseil et qui, quelque part, affaiblissaient la capacité de débats dudit Conseil.

C'est la raison pour laquelle, avec la majorité des maires (j'ai dit tout à l'heure que j'avais rencontré tous les maires, ce n'est pas vrai. Je n'ai pas pu rencontrer tous les maires mais j'en ai rencontré la grande majorité), nous avons pensé qu'il serait plus intéressant d'avoir un Bureau permanent chargé d'examiner, avant communication, les dossiers méritant information, débat et/ou arbitrage. Cela nous permettrait de débroussailler et de préparer les dossiers que nous présenterons au Conseil.

Outre la Conférence des Maires, nous pourrions avoir un système qui nous permettrait d'évacuer un certain nombre de décisions d'importance moindre mais qu'il faut prendre parce que c'est légal.

Ainsi, ce Bureau permanent agirait en tant que commission permanente, comme c'est le cas dans d'autres instances. Il serait donc décisionnel pour des décisions présentées par des vice-présidents, la liste de ces décisions devant elle-même être présentée ensuite au Conseil de communauté.

Cela permettrait aussi de faire ce qui n'existait pas auparavant dans notre précédent Bureau, c'est-à-dire d'avoir des décisions sur les ressources humaines, l'informatique, l'intendance, etc., ce que nous n'avions pas et qui était indispensable. Cela n'était fait que par le Président et quelques vice-présidents.

Enfin, notre idée de transformer la Conférence des Maires en commission des finances, s'est révélée intéressante pour les grandes orientations mais pas tout à fait efficace pour le traitement habituel des dossiers. Pour la bonne gestion de notre administration, il était important d'avoir une commission des finances. C'est le rôle du Bureau permanent.

Pour répondre plus précisément à votre question, je vais vous présenter les candidatures d'un certain nombre de vice-présidents que vous approuverez ou désapprouverez, qui auront des délégations ou du moins, des optiques de travail spécifique. Et il y en aura d'autres qui n'auront pas encore des axes de travail particulier mais que nous aurons, dans l'avenir, à affiner parce qu'ils viendront en soutien, en appui des vice-présidents qui auront une délégation sectorielle.

Voici quelles seront les compétences particulières qui seront respectivement attribuées à un vice-président :

- La recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation économique.
- L'aménagement et le développement durable des territoires, c'est-à-dire la planification territoriale (le SCOT), les réserves foncières etc.
- Le logement et l'habitat.
- Les finances

- Les territoires ruraux, les paysages de la Loire et des confluences (c'est que nous avons appelé dans le précédent mandat, "la trame verte et bleue" de notre territoire)
- Le développement économique, l'emploi et tout ce qui s'y rapporte c'est-à-dire l'insertion, la mission locale, etc.
- L'urbanisme et les plans locaux d'urbanisme. Nous avons été amenés à inverser les choses, Marc LAFFINEUR s'en souvient bien puisque bloqué par le schéma directeur, il ne pouvait plus construire sur sa commune, et il n'était pas le seul. Nous avons donc fait les plans locaux d'urbanisme avant le schéma de cohérence territoriale. Une fois que le schéma de cohérence territoriale sera réalisé, nous aurons les plans locaux d'urbanisme à refaire et à revisiter. Ces plans locaux d'urbanisme sont au nombre de quatre. Bien sûr, un vice-président sera chargé de coordonner l'ensemble avec le vice-président qui sera chargé de piloter le SCOT, mais cela exigera que pour chaque plan local d'urbanisme, il y ait un vice-président qui s'occupe plus particulièrement d'un secteur.
- L'eau et l'assainissement.
- Par ailleurs, nous allons investir lourdement dans le tramway, mais il n'est que la colonne vertébrale d'un ensemble. Nous serons donc amenés à faire en sorte qu'il y ait une action particulière sur les transports, les déplacements et les mobilités.
- Les déchets restent une préoccupation majeure de notre agglomération parce que des plus coûteuses et des plus difficiles à traiter. Il est clair que nous aurons à gérer au plus près ces déchets et leur élimination. Le vice-président qui en aura la charge, s'occupera aussi de l'agenda 21.
- Nous avons déjà eu l'occasion de travailler sur la politique de la ville, de la prévention et de la sécurité. Nous continuerons avec sans doute une accélération des dossiers, en particulier une vision plus communautaire de ces problèmes.
- L'accueil des gens du voyage reste une priorité que nous devons traiter, le Préfet ne cesse de nous le rappeler. Nous avons à trouver des lieux d'accueil et à gérer les terrains que nous avons chez nous.
- Les équipements scolaires sont aussi une des priorités. Nous aurons à réfléchir sur leur avenir et sur ce que nous ferons pour ces équipements scolaires : devons-nous garder la politique du passé, à savoir que nous attendions qu'il y ait un certain nombre d'enfants à scolariser dans des communes pour créer de nouvelles écoles ou devons-nous aller plus loin, et je le pense, sur cet aspect de construction, peut-être pas de la même manière parce que c'est une des parties très coûteuses de notre système mais envisager des évolutions des locaux qui permettront d'avoir d'autres usages ultérieurs, toujours tournés vers l'enfance ou la petite enfance, de manière à ce que la Communauté d'Agglomération prenne en compte toutes les facettes de l'enfance et de la petite enfance.
- Angers Loire Métropole dispose d'un certain nombre de parcs et d'espaces naturels qu'elle doit gérer, que ce soit les Ardoisières, les Sablières d'Ecoulant ou le parc de Pignerolles. Et demain, il nous faudra sans doute nous poser la question de l'entretien de certaines forêts qui sont fragilisées sur notre territoire. Un vice-président sera chargé de tout cela.
- Enfin, il y a un personnel important à Angers Loire Métropole. Il faut donc que les ressources humaines prennent en compte d'une manière respectueuse et juste ces personnels. C'est la raison pour laquelle il faudra qu'il y ait un vice-président qui soit chargé des ressources humaines.

Voilà quels sont les axes principaux.

D'autre part, je vous présenterai des vice-présidents qui, dans un premier temps, sont identifiés comme étant en appui des autres. Je pense en particulier aux transports, aux déplacements qui seront une lourde tâche dans laquelle plusieurs vice-présidents du Bureau permanent seront amenés à s'impliquer. Par ailleurs, on sait très bien que certains vice-présidents ont des responsabilités autres qui les amènent à avoir besoin d'un appui technique ou politique. C'est ainsi qu'un vice-président sera chargé, en appui de Marc LAFFINEUR, de l'eau et de l'assainissement.

Enfin, il reste un certain nombre d'autres vice-présidents qui n'ont pas encore de délégation particulière. Je les rassure d'emblée : être vice-président n'est pas une sinécure, mais un moyen de

travailler davantage et bien. Ils auront à décider avec nous et avec le Bureau d'un certain nombre de délégations qui seront en appui de tel ou tel sujet.

Voilà la réponse que je pouvais vous faire. J'espère avoir été complet mais je suis prêt à répondre à d'autres questions, si vous le souhaitez.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous en prie ?

**Jacques CHAMBRIER** – Je vous remercie d'avoir précisé que vous n'aviez pas pris contact avec tous les maires parce qu'effectivement, vous n'avez pas pris contact avec le maire de Savennières.

Si vous aviez pris contact avec moi, je vous aurais dit que puisque l'on a droit à 30 % de 87 présents, cela fait 26,1 et que donc j'aurais souhaité qu'il y ait 26 vice-présidents parce qu'il me semble important de mobiliser toutes les compétences et que les grands titres que vous avez donnés correspondent à des dossiers dans lesquels il y a des sous-dossiers tout à fait passionnants. Je pense que plus il y a de monde au travail, plus ce travail est partagé, plus on a des chances d'être efficaces et d'avoir des idées originales.

Je regrette fort que l'on se limite à 24 alors que l'on pourrait être à 26, mais vous ne m'avez pas demandé mon avis.

**M. LE PRESIDENT** – Mon cher collègue, nous sommes une Communauté d'agglomération de 31 communes. Je restais au titre de Président, au centre de cette agglomération et il était extrêmement simple de me contacter, d'autant plus que mon Cabinet qui a continué à fonctionner ou que le Directeur de l'agglomération continue à être le Directeur de l'agglomération. Vous n'avez pas, que je sache, essayé de me contacter. Je vous renvoie donc la balle. J'ai à contacter, nous avons à contacter. Je ne vous ai pas contacté, vous ne m'avez pas contacté.

Certes, on pourrait monter à 26 le nombre de vice-présidents mais je ne vous le proposerai pas. Je pense que les 23 vice-présidents représentent l'ensemble des secteurs de l'agglomération et que si l'on créait trois postes supplémentaires, cela ne ferait que trois frustrés de moins. Vous pourrez, en tant que membre de la Conférence des Maires, membre du Conseil et des commissions, largement participer à la vie de notre agglomération.

Vous êtes un nouveau maire élu et j'ai de préférence donné la possibilité aux maires qui arrivent de prendre possession et d'envisager l'évolution de leur commune et aussi, s'ils le souhaitent, selon leur volonté, de s'intégrer à la vie de la Communauté d'agglomération. Croyez-moi, vous aurez du travail et au bout d'un certain temps, vous vous en rendrez compte. Il n'y a pas de différence entre les vice-présidents et ceux qui ne le sont pas, en particulier les Angevins puisqu'ils sont nombreux, tous auront des tâches et des missions, selon les besoins et la volonté de chacun.

Je ne vous propose donc pas de passer à 26 vice-présidents. Je maintiens le chiffre de 23.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur le Maire de Saint-Léger ?

**Dominique SERVANT** – Juste une précision à l'intention de notre collègue de Savennières qui effectivement n'a peut-être pas été sollicité directement mais qui a fait l'objet d'une invitation à l'ensemble des maires à laquelle il n'a pas pu répondre. Ces points-là ont été débattus avec tous ceux qui pouvaient et souhaitaient en débattre avant la réunion de ce soir. Je crois qu'il est important que chacun entende bien cette possibilité qui a été offerte à l'ensemble des maires de l'agglomération.

**Jacques CHAMBRIER** – Je suis désolé d'intervenir encore, mais l'invitation à laquelle on m'a convié était une invitation amicale, de prise de contact. Je n'avais pas compris (peut-être suis-je un peu trop innocent ?) que c'était une négociation.

Et quand j'entends M. le Président dire que toutes les parties de l'agglomération sont représentées, je trouve qu'il a des talents de devin, comme disaient certains de mes voisins, puisqu'il connaît déjà sans doute les 23 vice-présidents !

**M. LE PRESIDENT** – Si j'étais venu sans avoir une idée des 23 vice-présidents, ce n'est pas que j'aurais été devin, c'est que j'aurais été incompetent. Très clairement, j'ai effectivement un certain nombre de noms à vous présenter.

Mais par ailleurs, mon cher collègue, permettez-moi à nouveau de vous dire que le téléphone, à la fois portable et fixe, est un moyen simple. Vous pouviez téléphoner pour demander s'il s'agissait d'une simple réunion amicale. Il est rare que je réunisse les nouveaux élus uniquement pour boire un verre en attendant de se réunir pour l'assemblée. Quand on ne sait pas, on demande !

Y a-t-il d'autres interventions ? ...

Nous allons donc pouvoir passer au vote. Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? ...

Je soumetts donc à votre approbation la délibération qui vous propose de fixer le nombre de vice-présidents à 23 :

- Y a-t-il des oppositions ?
- Y a-t-il des abstentions ?

**La délibération n° 2008-152 est adoptée à la majorité.**

**1 opposition : M. Jacques CHAMBRIER**

**2 abstentions : Mme Roselyne BIENVENU, M. Daniel CLEMENT**

\*

**M. LE PRESIDENT** – Pour les 23 vice-présidents que nous allons élire, je vous propose de voter à bulletin secret. Pourquoi ? D'une part, parce que la loi l'exige. On pourrait s'en dispenser s'il y avait unanimité, mais je trouve que compte tenu du fait qu'il s'agisse de personne, cela me semble beaucoup plus sain.

Il y aura un vote par vice-président et je vous proposerai à chaque fois un candidat, mais d'autres candidats pourront se présenter spontanément bien sûr, tout est ouvert !

Les bulletins sont numérotés en fonction du rang de chaque président. Je demanderai aux huissiers d'être efficaces et rapides. Nos deux collègues benjamins seront à nouveau scrutateurs. Je propose que deux autres scrutateurs soient désignés. Ce sera Madame Arlette AVRILLON et Monsieur Beaudouin AUBRET.

\*\*\*



**Dossier N° 4**

**DEL 2008-153**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Rapporteur : **M. le Président**

**Le Conseil de communauté,**

La création de 23 postes de Vice-Présidents vient d'être décidée. Il convient de procéder à l'élection de ceux-ci.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-10 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2122-7 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant que le vote doit se faire au scrutin secret, à la majorité absolue,  
Considérant que des scrutateurs doivent être désignés : Mmes Avril GOMMARD, Arlette AVRILLON,  
MM Pierre LAUGERY et Beaudouin AUBRET

\*

**M. LE PRESIDENT** – Comme premier vice-président, je vous propose la candidature de Daniel RAOUL qui est élu d'Angers. Il sera chargé de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation économique. Il est actuellement Président du pays.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons donc procéder au vote.

**Election du premier vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	15
- Nombre de suffrages exprimés .....	72
- Majorité absolue .....	36

Ont obtenu :

• <b>Daniel RAOUL</b> .....	<b>67 voix, élu</b>
• Michelle MOREAU .....	1 voix
• Daniel LOISEAU.....	1 voix
• Jacques CHAMBRIER .....	1 voix
• Jean-Luc ROTUREAU .....	1 voix
• Marc LAFFINEUR .....	1 voix

J'appelle le premier vice-président à venir me rejoindre.

Les bulletins ayant été déposés et en attendant que les scrutateurs fassent les décomptes, je vous propose comme deuxième vice-président la candidature de Jean-Louis GASCOIN, maire de la Membrolle sur Longuenée. Il sera chargé de l'aménagement et du développement durable des territoires (planification territoriale, réserves foncières, etc., et en particulier le SCOT).

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons donc procéder au vote.

#### **Election du deuxième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	2
- Nombre de suffrages exprimés .....	85
- Majorité absolue .....	43

Ont obtenu :

• **Jean-Louis GASCOIN..... 85 voix, élu**

\*

Pour le troisième vice-président, je vous propose la candidature de Marc GOUA. Il sera chargé du logement, de l'habitat et en particulier du suivi du plan local de l'habitat.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons donc procéder au vote.

#### **Election du troisième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	7
- Nombre de suffrages exprimés .....	80
- Majorité absolue .....	40

Ont obtenu :

• **Marc GOUA ..... 79 voix, élu**  
• Luc BELOT ..... 1 voix

\*

Pour le quatrième vice-président, je vous propose la candidature d'André DESPAGNET. Il sera chargé des finances.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons donc procéder au vote.

### Election du quatrième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	5
- Nombre de suffrages exprimés .....	82
- Majorité absolue .....	42

Ont obtenu :

• <b>André DESPAGNET</b> .....	<b>76 voix, élu</b>
• Frédéric BEATSE .....	2 voix
• Solange THOMAZEAU .....	1 voix
• Michelle MOREAU .....	2 voix
• Daniel DIMICOLI .....	1 voix

\*

Pour le cinquième vice-président, je vous propose la candidature de Dominique SERVANT. Il sera chargé des territoires ruraux, des paysages de la Loire et des confluences.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons donc procéder au vote.

### Election du cinquième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	8
- Nombre de suffrages exprimés .....	79
- Majorité absolue .....	40

Ont obtenu :

• <b>Dominique SERVANT</b> .....	<b>76 voix, élu</b>
• Jean-Luc ROTUREAU .....	1 voix
• André MARCHAND .....	1 voix
• Michelle MOREAU .....	1 voix

\*

Pour le sixième vice-président, je vous propose la candidature de Daniel LOISEAU. Il sera chargé du développement économique et de l'emploi.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons donc procéder au vote.

Monsieur GERAULT ?

**Laurent GERAULT** – En attendant le dépouillement, M. le Président, simplement une remarque. Avec la candidature de M. LOISEAU, je constate d'une part que c'est le premier candidat qui n'était pas vice-président dans le mandat précédent, et donc, le renouvellement dont vous parliez et d'autre part, avec un petit clin d'œil, que la parité est difficile. Mais on va y arriver, j'en suis certain !

**M. LE PRÉSIDENT** – Je dois dire que c'est un vrai problème au niveau des maires. Pour les dames qui sont maires, c'est d'autant plus méritoire.

#### **Election du sixième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	13
- Nombre de suffrages exprimés .....	74
- Majorité absolue .....	38

Ont obtenu :

• <b>Daniel LOISEAU.....</b>	<b>69 voix, élu</b>
• Roselyne BIENVENU .....	1 voix
• Marc LAFFINEUR .....	1 voix
• Michelle MOREAU .....	2 voix
• Luc BELOT .....	1 voix

\*

Pour le septième vice-président, je vous propose la candidature de Jean-Luc ROTUREAU. Il sera chargé de l'urbanisme et des plans locaux d'urbanisme que nous serons amenés à faire. Il travaillera en liaison étroite avec Jean-Louis GASCOIN.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons donc procéder au vote.

#### **Election du septième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	8
- Nombre de suffrages exprimés .....	79
- Majorité absolue .....	40

Ont obtenu :

• <b>Jean-Luc ROTUREAU .....</b>	<b>72 voix, élu</b>
• Frédéric BEATSE.....	3 voix
• Laurent GERAULT .....	2 voix
• Michelle MOREAU .....	1 voix
• Pierre LAUGERY .....	1 voix

\*

Pour le huitième vice-président, je vous propose la candidature de Marc LAFFINEUR. Il sera chargé de l'eau et de l'assainissement.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons donc procéder au vote.

### **Election du huitième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	17
- Nombre de suffrages exprimés .....	70
- Majorité absolue .....	36

Ont obtenu :

• <b>Mars LAFFINEUR.....</b>	<b>53 voix, élu</b>
• Didier ROISNE.....	1 voix
• Anne-Sophie de LAJARTRE.....	2 voix
• Michelle MOREAU .....	1 voix
• Rose-Marie VERON .....	1 voix
• Luc BELOT .....	2 voix
• André MARCHAND.....	1 voix
• Pierre LAUGERY .....	1 voix
• Dominique DELAUNAY .....	2 voix
• Philippe BODARD .....	4 voix
• Bernard WITASSE .....	2 voix

\*

**Philippe BODARD** – Monsieur le Président, au milieu de cette fastidieuse soirée obligatoire de l'élection des vice-présidents, je crois que l'on ne peut pas voter pour un président et ne pas lui laisser les moyens de sa politique en ne votant pas pour l'équipe qu'il nous propose.

Nous prenons acte de l'équipe qu'il nous propose mais, comme vous l'avez dit, le travail commence ensemble. Personnellement, je viens de voter pour M. MAHE à la vice-présidence des déchets parce que je crois que c'est quelqu'un de qualité. Mais pour autant, je tiens bien jouer et prendre toute ma place dans cette assemblée et prendre la parole quand bon me semblera pour défendre les dossiers tel qu'il me semblera bon de les défendre.

Je voudrais dire à M. CAPUS que la soirée d'aujourd'hui, ce n'est qu'un début de mandat, ce n'est pas la fin du mandat et que le travail qui nous attend va être, comme l'a dit notre "ancien" André DESPAGNET, plein d'objectifs, plein de grands enjeux qui nous donneront l'occasion de débattre. Voilà ce qui va être important. Peu importe le "flacon", les vice-présidents, l'important, c'est la politique que nous voterons ensemble et je souhaite que toute personne ici prenne toute sa place dans les débats, à chaque Conseil, à chaque commission, pour faire en sorte que nous avançons ensemble.

**M. LE PRESIDENT** – Merci, M. BODARD.

\*

Pour le neuvième vice-président, je vous propose la candidature de Bernadette CAILLARD-HUMEAU. Elle sera chargée des transports, des déplacements et des mobilités, en particulier du tramway.

Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur CAPUS ?

**Emmanuel CAPUS** – J'ai apprécié dans votre discours d'introduction, le souci que vous avez affiché de respect du consensus et de prendre en compte les clivages partisans de notre assemblée.

Vous avez également, en réponse à mon collègue Laurent GERAULT, exprimé le désir de respecter la représentation proportionnelle au sein de notre assemblée et notamment de respecter la représentation proportionnelle de la minorité angevine au sein de cette assemblée...

**M. LE PRESIDENT** – J'ai dit que votre présence était la preuve que je respectais la proportionnalité à Angers.

**Emmanuel CAPUS** – Nous sommes d'accord.

J'ai également apprécié le fait que vous ayez annoncé que nous aurons tous besoin de travailler avec la minorité d'Angers et ça, je l'ai bien entendu.

Donc, dans ce souci de travail et d'autant plus que les vice-présidents seront les seuls à siéger au sein du Bureau permanent, je propose que vous fassiez démonstration immédiatement de ce vœu de consensus, et que vous passiez d'un vœu affiché à une action. Aussi, dans la même logique que celle qui règne effectivement au Conseil municipal où pour cinq postes, il y en a un pour la minorité et dès lors que vous avez ouvert le nombre de vice-présidents représentants Angers au-delà de cinq, je propose que vous ouvriez les vice-présidences à la minorité angevine pour respecter les 27.083 Angevins qui ont voté pour elle, même si, vous avez raison, vous représentez, vous, les 280.000.

Je propose donc au poste de neuvième vice-président, la candidature de Michelle MOREAU.

**M. LE PRESIDENT** – Merci, M. CAPUS.

Le scrutin est donc ouvert. Je vous propose personnellement la candidature de Bernadette CAILLARD-HUMEAU. Vous avez entendu les arguments de M. CAPUS. C'est à vous de juger !

#### **Election du neuvième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	12
- Nombre de suffrages exprimés .....	75
- Majorité absolue .....	38

Ont obtenu :

• <b>Bernadette CAILLARD-HUMEAU .....</b>	<b>56 voix, élu</b>
• Michelle MOREAU .....	13 voix
• Laurent GERAULT .....	2 voix
• Rose-Marie VERON .....	1 voix
• Vincent DULONG .....	1 voix
• Dominique DELAUNAY .....	1 voix
• Bernard WITASSE .....	1 voix

\*

Pour le dixième vice-président, je vous propose la candidature de Gilles MAHE. Il sera chargé de la gestion des déchets et de l'agenda 21.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**Emmanuel CAPUS** – Monsieur le Président, dans le même esprit, il apparaîtrait étonnant que dès lors qu'il y a six vice-présidents représentant Angers, il n'y en ait pas un qui provienne de la minorité angevine.

C'est pourquoi je propose au poste de dixième vice-président, dans le respect de la proportionnalité, Laurent GERAULT.

**M. LE PRESIDENT** – Merci, M. CAPUS.

Je vais quand même mettre quelque chose au point : vous êtes en train de reprendre les travers qui ont été manifestes lors de la dernière assemblée, à savoir que vous transposez sur l'assemblée de l'ensemble des 31 communes, les problématiques d'Angers. Je me permets de penser que ce n'est pas une bonne chose pour l'ensemble de la collectivité que nous allons former.

Je continue à proposer Gilles MAHE et je prends acte de la candidature de M. GERAULT. Ce sera à nos collègues de décider.

Nous pouvons procéder au vote.

#### **Election du dixième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	87
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	87
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	8
- Nombre de suffrages exprimés .....	79
- Majorité absolue .....	40

Ont obtenu :

• <b>Gilles MAHE</b> .....	<b>63 voix, élu</b>
• Laurent GERAULT .....	11 voix
• Philippe BODARD .....	4 voix
• Michelle MOREAU .....	1 voix

\*

Comme onzième vice-président, je vous propose la candidature de Frédéric BEATSE. Il sera chargé de la politique de la ville, de la prévention et de la sécurité.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**Emmanuel CAPUS** – Monsieur le Président, c'est justement parce que j'ai bien entendu que vous refusiez les clivages partisans et que je souhaite le consensus que je vous propose le nom de Marie-Claude COGNE.

**M. LE PRESIDENT** – Merci.

Donc, vous avez le choix entre Frédéric BEATSE et Marie-Claude COGNE.

Nous pouvons procéder au vote.

### Election du onzième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	86
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	5
- Nombre de suffrages exprimés .....	81
- Majorité absolue .....	42

Ont obtenu :

• <b>Frédéric BEATSE</b> .....	<b>66 voix, élu</b>
• Marie-Claude COGNE .....	10 voix
• Philippe BODARD .....	1 voix
• Michelle MOREAU .....	4 voix

\*

**M. LE PRESIDENT** – Pour le douzième vice-président, je vous propose la candidature de Didier ROISNE. Il sera chargé de l'accueil des gens du voyage.

Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

### Election du douzième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	86
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	2
- Nombre de suffrages exprimés .....	84
- Majorité absolue .....	43

Ont obtenu :

• <b>Didier ROISNE</b> .....	<b>81 voix, élu</b>
• Philippe BODARD .....	1 voix
• Bernard WITASSE .....	1 voix
• Michelle MOREAU .....	1 voix

\*

**M. LE PRESIDENT** – Pour le treizième vice-président, je vous propose la candidature de Luc BELOT. Il sera chargé des équipements scolaires.

Y a-t-il d'autres candidats ? Madame de LAJARTRE ?

**Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE** – Je voudrais intervenir non pas sur la candidature mais sur ce qui a été dit tout à l'heure, par vous-même, Monsieur le Président. Vous avez parlé de la possibilité de construction d'équipements scolaires mais qui pourraient avoir d'autres destinations, notamment la construction d'équipements petite enfance et enfance.



Est-ce que cela veut dire que finalement Angers Loire Métropole, à un moment ou à un autre, prendrait à sa charge la construction des équipements petite enfance ?

**M. LE PRESIDENT** – Je vais vous répondre dans une minute, M. CAPUS a une candidature à présenter je suppose ? Il va la présenter et je vous réponds après.

**Emmanuel CAPUS** – Tout à fait, Monsieur le Président !

Je précise quand même que l'on en est au 8<sup>ème</sup> vice-président issu de la ville d'Angers et qu'on n'a toujours pas une proposition d'un élu issu de la minorité.

Je propose donc Gilles GROUSSARD.

J'aurais préféré que ce soit consensuel et que vous le présentiez vous-même.

**M. LE PRESIDENT** – Monsieur CAPUS, on ne va pas s'amuser à se dire que l'on joue au consensuel. Là, il est clair que c'est vous qui cherchez la bagarre. On en prend acte.

Je propose donc M. Luc BELOT et il y a une autre candidature qui est M. Gilles GROUSSARD.

Nous pouvons procéder au vote.

#### **Election du treizième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	86
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	8
- Nombre de suffrages exprimés .....	78
- Majorité absolue .....	40

Ont obtenu :

• <b>Luc BELOT</b> .....	<b>63 voix, élu</b>
• Gilles GROUSSARD.....	9 voix
• Frédéric BEATSE.....	2 voix
• Philippe BODARD .....	1 voix
• Michelle MOREAU .....	1 voix
• Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE .....	1 voix
• Marianne PRODHOMME.....	1 voix

\*

Pour vous répondre, Mme de LAJARTRE : la compétence petite enfance appartient aux communes et il est clair que nous aurons à réfléchir si nous devons — s'il y a proposition de le faire — élargir cette compétence à l'intercommunalité. A priori, je n'y suis pas extrêmement favorable d'emblée.

Cela dit, tout peut être étudié parce qu'il y a deux aspects que l'on peut voir : avoir une compétence qui nous oblige à investir d'une manière très lourde ou un intérêt communautaire. L'intérêt communautaire peut effectivement se traduire par une facilitation de la prise en charge de la petite enfance par la Communauté d'Agglomération en appui des communes. C'est ce dont nous aurons à discuter et à définir au cours de notre mandat.

**Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE** – Merci, M. le Président.

**M. LE PRESIDENT** – Pour la petite histoire et pour les nouveaux membres de notre assemblée : une proposition avait été faite par la vice-présidente chargée de la politique de la ville. Il s'agissait de répondre, dans le cadre de l'intérêt communautaire, à un contrat petite enfance signé par

l'agglomération. Cela n'a pas pu aboutir en raison du refus de deux maires de participer à ce contrat petite enfance.

Je dois préciser qu'à l'époque, je n'avais pas tous les éléments qui me permettent de dire maintenant que nous aurions pu passer un contrat petite enfance. J'ai eu confirmation par la directrice de la Caisse d'allocations familiales que la Caisse d'allocations familiales était prête à signer ce contrat petite enfance, même si l'ensemble des communes de l'agglomération ne le signait pas.

Mais il semble qu'il y ait eu une discussion entre le représentant de la Caisse d'allocations familiales et la vice-présidente d'où il est ressorti que cela ne pourrait se faire que si ce contrat petite enfance était signé par tout le monde.

Ce qui veut dire que l'avenir reste ouvert !

\*

Pour le quatorzième vice-président, je vous propose la candidature de M. Jean-François JEANNETEAU. Il est chargé des parcs paysagers communautaires.

### **Election du quatorzième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	86
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	12
- Nombre de suffrages exprimés .....	74
- Majorité absolue .....	38

Ont obtenu :

• <b>Jean-François JEANNETEAU .....</b>	<b>71 voix, élu</b>
• Philippe BODARD .....	1 voix
• Laurent DAMOUR .....	1 voix
• Michel CAILLEAU .....	1 voix

Monsieur le Maire d'Ecouflant ?

**Dominique DELAUNAY** – Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes arrivés à l'élection du quatorzième vice-président qui va boucler ce que l'on va appeler le "Bureau exécutif".

Je constate que dans cette nouvelle organisation, il n'y a aucun représentant du PLU nord-est qui y siège.

Le PLU nord-est comprend les communes de Briollay, Soucelles, Villevêque, Sarrigné, le Plessis-Grammoire, Pellouailles, Saint-Sylvain et Ecouflant.

Je regrette cet état de fait en termes de représentativité, de cohésion, de cohérence territoriale et de lisibilité. Lors de la dernière mandature, ces communes ont été solidaires et porteuses du projet d'agglomération, que ce soit autour du PLU, sur le projet du tramway que nous avons défendu dans nos communes respectives, l'agenda 21, le projet local de l'habitat (et ce ne fut pas toujours très simple d'expliquer dans nos communes le projet local de l'habitat ! Nous avions la volonté, au niveau d'Ecouflant, de le porter et nous l'avons fait mais nous avons été confrontés parfois à des réflexions très désagréables, du genre : "Evidemment, Ecouflant, c'est la Ville d'Angers ou Angers Loire Métropole qui phagocyte et on va se retrouver à Ecouflant avec les habitants de Monplaisir que la Ville d'Angers videra !".) Donc, il a fallu que l'on défende tous ces sujets, la filière déchets et bien d'autres choses encore.

Lors de la dernière Conférence des maires, je l'avais souligné en espérant une évolution.

Pour conclure je souhaite légitimement un représentant du nord-est au sein du Bureau exécutif.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** – Dominique DELAUNAY, j'ai parfaitement entendu vos demandes qui ont été exprimées avant l'assemblée et cette intervention que vous m'aviez annoncée. Je ne suis donc pas surpris.

Je voulais vous dire qu'il n'y a pas de prééminence particulière. Dans le Bureau permanent, les vice-présidents sont égaux et les vice-présidents exécutifs sont simplement mandatés par le Bureau permanent pour agir et représenter l'ensemble des communes de l'agglomération.

Comme toutes les élections ne sont pas terminées, je ne peux pas vous dire exactement le nombre de vice-présidents du Bureau permanent qui seront élus. En revanche, je peux vous dire que je proposerai à l'élection quatre vice-présidents membres du Bureau qui seront du nord-est. Je présenterai la candidature de M. GENEVAISE, celle de M. JEANNETEAU de Saint-Barthélemy (c'est déjà fait), de Mme BODIN et de M. DELAUNAY. Vous serez donc représentés par quatre membres.

Je vous rappelle que ce n'est pas le même Bureau que la dernière fois puisqu'il y avait 13 vice-présidents, quatre d'Angers et neuf d'autres communes, et que ce Bureau était purement autonome. Cette fois, le Bureau est exécutif, c'est-à-dire l'émanation du Bureau permanent et les vice-présidents que vous avez nommés et qui ont des responsabilités particulières, sont les représentants du Bureau permanent. Vous n'êtes donc pas plus brimés que les autres membres de l'agglomération.

**Dominique DELAUNAY** – Je prends acte, M. le Président.

Simplement, M. JEANNETEAU est maire de Saint-Barthélemy et ne fait pas partie du PLU nord-est ! Je ne comprends donc pas...

**M. LE PRESIDENT** – Nous avons, tous les deux, quelques problèmes avec la géographie, M. DELAUNAY !

C'est la même polarité.

Claude GENEVAISE ?

**Claude GENEVAISE** – Je soutiens tout à fait l'intervention de Dominique DELAUNAY. Il n'est pas candidat, mais je propose même que l'on soutienne sa candidature.

Je voudrais faire une autre remarque : il y a quand même pas mal de monde, dans l'équipe qui vient de passer, strictement de la ville d'Angers. Ce n'est pas du tout agressif, mais je le constate.

**M. LE PRESIDENT** – Je vous donnerai une réponse après avoir lancé le vote du quinzième vice-président. Je vous propose la candidature de Mme TONDUT qui sera chargée des ressources humaines.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**Claude GENEVAISE** – Pour faire la suite et conclure mon intervention, je propose, dans cette hypothèse-là, la candidature de Dominique DELAUNAY (ce n'est pas du tout organisé avec lui mais je ne pense pas que ce soit incohérent avec ses compétences).

**M. LE PRESIDENT** – Merci. Les collègues jugeront.

Peut-on procéder à l'élection du quinzième vice-président ?

Dominique SERVANT ?

**Dominique SERVANT** – Dominique DELAUNAY m'avait interpellé sur le sujet évoqué et je lui avais répondu à l'époque que si je considérais effectivement que sa demande était tout à fait légitime, je la resituais aussi dans le cadre de cette nouvelle configuration de la gouvernance de l'agglo, à travers ce Bureau permanent qui va être constitué de 23 vice-présidents plus le président et qui aura à faire ce travail de réflexion sur l'ensemble des territoires, en relation avec la Conférence des maires d'ailleurs, qui met dans une situation "d'égalité" de territoires et de personnes.

Donc, je pense que le fait de ne pas être dans le Bureau exécutif n'entache en rien la capacité de proposer et d'agir pour l'agglomération. Je crois que ce qui est important, c'est que ce Bureau permanent soit effectivement le reflet des territoires, des populations et des projets. Je crois que dans la configuration qui va être proposée ce soir, on devrait pouvoir se retrouver autour de cette représentation.

Voilà la précision que je voulais apporter.

**M. LE PRESIDENT** – J'ajouterai un mot parce que je ne voudrais pas laisser croire, M. GENEVAISE, mon cher collègue, que la ville d'Angers devient omniprésente et, je dirais, hégémonique.

Je vous rappelle les chiffres : la Ville d'Angers représente 160.000 habitants, la Communauté d'agglomération en représente 280.000.

La Ville d'Angers a d'ores et déjà accepté une réduction du nombre de ses membres délégués à la Communauté d'agglomération de manière à n'être qu'à 47 % pour éviter que, à elle seule, elle ne fasse la majorité des élus de l'agglomération.

Nous sommes donc 41 élus dans lesquels il y a (vous l'avez sans doute remarqué) une minorité et une majorité.

Par contre, dans le Bureau d'hier, il y avait 13 vice-présidents, 4 d'Angers et 9 d'autres communes, ce qui représentait 30 %.

Effectivement, j'ai proposé un recentrage léger, partiel, compte tenu de l'importance des travaux qui vont se dérouler sur le territoire même de la ville d'Angers qui reste un territoire de ville centre avec des charges de centralité certaines et reconnues. Dans ce cadre-là, le nombre de vice-présidents proposé par Angers est de 9 et le nombre de vice-présidents d'autres communes sera de 14, dont 4 du nord-est comme je l'ai évoqué tout à l'heure. Même si M. JEANNETEAU est exclu du nord-est, il n'est quand même pas exclu de la polarité.

Donc, Angers reste quand même très nettement minoritaire, M. GENEVAISE, et nous ne tenons pas à ce que la Ville d'Angers prenne la main sur l'agglomération. Nous y mettons des compétences, nous y mettons de la volonté et vous aurez sans doute du mal, du moins je l'espère, à mettre en faute le président sur le dernier mandat ou sur le mandat présent sur le fait qu'il est maire aussi d'Angers.

Y a-t-il d'autres interventions ? ... Merci.

#### **Election du quinzième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	86
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	6
- Nombre de suffrages exprimés .....	80
- Majorité absolue .....	41

Ont obtenu :

- **Marie-thé TONDUT**..... **55 voix, élu**
- Dominique DELAUNAY ..... 23 voix
- Michelle MOREAU ..... 1 voix
- Philippe DENIS..... 1 voix

J'ai à côté de moi un mathématicien de talent et un scientifique, en la personne de Daniel RAOUL. Il a refait les calculs que voici : le Bureau d'hier comprenait 4 membres d'Angers et 9 d'autres communes, soit 30,3 %. Maintenant, nous avons 9 membres d'Angers sur 23 vice-présidents, soit 30,9 %.

**Claude GENEVAISE** – Je ne voudrais pas donner des leçons de mathématique à Daniel RAOUL parce qu'il me battrait de très loin, mais il faut quand même comparer des choses comparables.

Je ne me rappelle plus des ensembles, etc., mais si l'on veut comparer les choses, il faut avoir des ensembles identiques. Là, on voit bien que ce n'est pas comparable parce que les fonctions ne sont pas les mêmes et les nombres non plus.

De toute façon, j'ai donné mon avis, ce qui est bien normal et accepté, point barre !

**M. LE PRESIDENT** – C'était juste pour s'occuper un peu en attendant le scrutin.

\*

Pour le seizième vice-président, je vous propose la candidature de Pierre VERNOT qui sera chargé d'aider Bernadette CAILLARD-HUMEAU dans les transports, les déplacements, les mobilités. Il sera à ses côtés.

Y a-t-il une autre candidature ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

#### **Election du seizième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés..... 86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 86
  
- Nombre de bulletins blancs ou nuls..... 6
- Nombre de suffrages exprimés ..... 80
  
- Majorité absolue ..... 41

Ont obtenu :

- **Pierre VERNOT**..... **77 voix, élu**
- Bernard WITASSE ..... 1 voix
- Anne-Sophie de LAJARTRE..... 1 voix
- Laurent GERAULT ..... 1 voix

\*

Pour le dix-septième vice-président, je vous propose la candidature de Bernard WITASSE, maire de Montreuil. Il sera chargé de l'eau et de l'assainissement aux côtés de Marc LAFFINEUR.

Y a-t-il d'autres candidatures ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

**Daniel RAOUL – Prend la présidence**

### Election du dix-septième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	85
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	4
- Nombre de suffrages exprimés .....	81
- Majorité absolue .....	41

Ont obtenu :

- **Bernard WITASSE** ..... **80 voix, élu**
- Alexis LAGARDE..... 1 voix

\*

Pour le dix-huitième vice-président, je vous propose la candidature de Dominique DELAUNAY.

Y a-t-il d'autres candidatures ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

### Election du dix-huitième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	86
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	5
- Nombre de suffrages exprimés .....	81
- Majorité absolue .....	41

Ont obtenu :

- **Dominique DELAUNAY**..... **77 voix, élu**
- Marie-Thé TONDUT..... 3 voix
- Jean-Claude ANTONINI..... 1 voix

\*

Pour le dix-neuvième vice-président, je vous propose la candidature de Mme Jeannick BODIN, maire de Villevéque.

Y a-t-il d'autres candidatures ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

### Election du dix-neuvième vice-président

- Nombre d'élus présents ou représentés.....	86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	85
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	3
- Nombre de suffrages exprimés .....	82
- Majorité absolue .....	42

Ont obtenu :

- **Jeannick BODIN**..... **79 voix, élue**
- Laurent GERAULT ..... 1 voix
- Nedjma BOU-TLELIS..... 1 voix
- Rose-Marie VERON ..... 1 voix

\*

En l'absence momentanée du président, je vous propose de passer à l'élection du vingtième vice-président. Nous vous proposons la candidature de Joël BIGOT, le maire des Ponts-de-Cé.

Y a-t-il d'autres candidatures ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

#### **Election du vingtième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés..... 86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 86
  
- Nombre de bulletins blancs ou nuls..... 5
- Nombre de suffrages exprimés ..... 81
  
- Majorité absolue ..... 41

Ont obtenu :

- **Joël BIGOT** ..... **81 voix, élu**

\*

Je vous propose de passer à l'élection du vingt-et-unième vice-président. Le président vous propose la candidature de M. Philippe BODARD.

Y a-t-il d'autres candidatures ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

#### **M. LE PRESIDENT –**

#### **Election du vingt-et-unième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés..... 86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 85
  
- Nombre de bulletins blancs ou nuls..... 19
- Nombre de suffrages exprimés ..... 66
  
- Majorité absolue ..... 34

Ont obtenu :

- **Philippe BODARD**..... **56 voix, élu**
- Michelle MOREAU ..... 2 voix
- Isabelle VERON-JAMIN ..... 2 voix
- Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE ..... 1 voix
- Gilles MAHE ..... 1 voix

- Nedjma BOU-TLELIS..... 1 voix
- Marie-Thé TONDUT ..... 1 voix
- Frédéric BEATSE..... 1 voix
- Jacques MOTTEAU..... 1 voix

\*

Je vous propose de passer à l'élection du vingt-deuxième vice-président. Le président vous propose la candidature de Mme Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

**Daniel RAOUL –**

**Election de la vingt-deuxième vice-présidente**

- Nombre d'élus présents ou représentés..... 86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 86
  
- Nombre de bulletins blancs ou nuls..... 2
- Nombre de suffrages exprimés ..... 84
  
- Majorité absolue ..... 43

Ont obtenu :

- **Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE .....81 voix, élue**
- Mme Nedjma BOU-TLELIS..... 1 voix
- Mme Rose-Marie VERON ..... 1 voix
- Mme Michelle MOREAU ..... 1 voix

\*

Je vous propose de passer à l'élection du vingt-troisième vice-président. Le président propose M. Claude GENEVAISE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? ...

Nous pouvons procéder au vote.

**M. LE PRESIDENT –**

**Election du vingt-troisième vice-président**

- Nombre d'élus présents ou représentés..... 86
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 86
  
- Nombre de bulletins blancs ou nuls..... 9
- Nombre de suffrages exprimés ..... 77
  
- Majorité absolue ..... 39



Ont obtenu :

- **M. GENEVAISE** ..... **68 voix, élu**
- Marie-Thé TONDUT ..... 2 voix
- Emmanuel CAPUS ..... 1 voix
- Isabelle VERON-JAMIN ..... 1 voix
- Monique RAMOGNINO ..... 1 voix
- Bernadette CAILLARD-HUMEAU ..... 1 voix
- Michelle MOREAU ..... 1 voix
- André MARCHAND ..... 1 voix
- Bruno BARON ..... 1 voix

\*

Je demande aux scrutateurs, que je remercie particulièrement de leur travail, de rester en place. On ne sait jamais ! Il peut y avoir peut-être encore des scrutins pendant la soirée.

\*\*\*

## **Dossier N° 5**

**Délibération n°: DEL-2008-154**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

### **CONSEIL - CONSTITUTION DU BUREAU**

Rapporteur : **M. le Président**

#### **Le Conseil de communauté,**

Il vient d'être procédé à l'élection des Vice-Présidents. Ils constituent avec le Président, le Bureau Permanent de la communauté d'agglomération.

Le Bureau Permanent pourra recevoir ultérieurement délégation du Conseil de communauté.

Par ailleurs, ce Bureau tient lieu de commission communautaire pour les domaines concernant les Finances, les Ressources Humaines et l'informatique.

Il pourra se réunir en formation restreinte, il est alors dénommé Bureau exécutif. Ce Bureau exécutif n'a pas juridiquement de compétences décisionnelles et ne dispose que d'un rôle consultatif.

Outre le Président, il est composé des quatorze premiers Vice-Présidents.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-10,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

**DELIBERE**

Décide de constituer un Bureau Permanent constitué du Président et de 23 Vice-Présidents.

Décide que le Bureau Permanent constitue la commission communautaire des Finances, des Ressources Humaines et de l'informatique et que ce Bureau recevra délégation du Conseil de communauté par une délibération à venir.

Décide la constitution d'un Bureau exécutif composé tel que décrit ci-dessus.

**M. LE PRESIDENT** – Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ?

Monsieur GERAULT ?

**Laurent GERAULT** – Merci Monsieur le Président.

Un Bureau exécutif à 15, un Bureau permanent à 24, la Conférence des maires à 40, enfin, le Conseil d'agglomération à 87. J'espère qu'avec cette délibération nous gagnerons en lisibilité et en efficacité, en tout cas je le souhaite mais il ne faudrait pas que ce soit aux dépens de la transparence et de l'esprit de collégialité dont vous faisiez part tout à l'heure.

Les délégations que vous nous présentez par la suite, sont importantes. J'en cite deux : les travaux dont les coûts estimatifs sont inférieurs à 10 M€ et les contrats en matière de ressources humaines.

Enfin, vous l'avez souligné rapidement tout à l'heure, M. le Président, la délibération précise que ce Bureau fera office également de commissions des finances et de ressources humaines, et nous savons, M. le vice-président aux finances, que nous serons soumis à d'importantes questions qui engageront notre agglomération pour des années sur ces questions.

Vous n'avez pas souhaité (et je le comprends bien, M. le Président, vous l'avez répété à plusieurs reprises) comme le font le Conseil général ou le Conseil régional, intégrer un conseiller communautaire, simplement au titre de conseiller communautaire, un représentant de la minorité angevine. Par conséquent, je voterai contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** – Je retrouve une musique qui me rappelle une musique connue, celle du précédent Conseil.

Je vous répète, M. GERAULT, que ce qui se traite à l'agglomération concerne l'agglomération, que ce qui se traite à Angers concerne Angers, même si un mélange des genres que vous souhaitez, c'est parfois produit.

Je dois vous répéter aussi que dans cette agglomération, il n'y a ni minorité, ni majorité. Il y a des gens qui travaillent pour un territoire et un territoire unique.

Donc, vous prenez la position que vous souhaitez. Je ne peux simplement que la regretter et dire qu'à mon sens, vous n'êtes pas dans l'esprit communautaire.

Monsieur GERAULT ?

**Laurent GERAULT** – Je répète mes propos introductifs de tout à l'heure. Je veux vraiment réitérer notre souhait de pouvoir travailler mais pour pouvoir travailler, encore faut-il être associés et qu'il y ait une volonté réciproque.

Je demande simplement que, comme au Conseil général ou comme au Conseil régional par exemple, les minorités soient représentées de manière à ce que tout le monde puisse travailler dans un consensus. On ne peut pas rejeter d'un revers de la main les 27.083 Angevins qui sont représentés ici.

**M. LE PRESIDENT** – Monsieur GENEVAISE, j'espère que vous avez bien entendu.

Je suis très choqué, M. GERAULT, que vous fassiez allusion aux Angevins qui ont voté à Angers. Moi, je demande que chacun, dans son âme et conscience, examine dans quelle mesure toutes les minorités qui représentent chacune un certain nombre de voix, sont représentées ici et que l'on regarde combien de membres de la minorité d'Angers sont représentés. Je dois dire que je ne me sens pas mal loti et en tout cas, sur le plan éthique, je me sens parfaitement à l'aise.

Je soumetts cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? 7 oppositions
- Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions

**La délibération n° 2008-154 est adoptée à la majorité.**

7 Contres : Nedjma BOU-TLELIS, Emmanuel CAPUS, Marie-Claude COGNE, Daniel DIMICOLI, Ahmed EL BAHRI, Laurent GERAULT, Gilles GROUSSARD  
2 Abstentions : Michelle MOREAU, Roselyne BIENVENU

\*\*\*

**Dossier N° 6**

**Délibération n°: DEL-2008-155**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**CONFERENCE DES MAIRES ET DES VICE-PRESIDENTS- CONSTITUTION**

Rapporteur : M. le Président

**Le Conseil de communauté,**

Au début du mandat précédent, la Conférence des Maires avait été instituée. Cette instance est constituée de l'ensemble des Maires des communes d'Angers Loire Métropole ainsi que des Vice-Présidents qui ne sont pas Maires.

En ce début de mandat, il vous est proposé de reconduire la Conférence des Maires. Celle-ci comprendra 40 membres soit 31 Maires ainsi que 9 Vice-Présidents non Maires.

La Conférence des Maires aura pour rôle de proposer les orientations et de donner un avis sur les grands domaines de compétence d'Angers Loire Métropole, tels que le Programme Local de l'Habitat, l'Agenda 21, les contrats territoriaux, les programmes d'équipements structurants, les plans de développement (plan de déplacements urbains,...)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Crée la Conférence des Maires.

Décide qu'elle sera constituée de 40 membres, soit 31 Maires et 9 Vice-Présidents non Maires et qu'elle disposera des fonctions exposées ci-dessus et plus généralement de proposer des orientations en matière de développement stratégique du territoire communautaire (Projet d'agglomération, plan..., programme...) et dispositifs contractuels (contrats territoriaux).

**M. LE PRESIDENT** – Je vous rappelle que nous avons décidé de constituer une Conférence des Maires qui comporte 40 membres, d'abord les 31 Maires et ensuite les 9 vice-présidents non maires qui sont Angevins.

Je vous propose donc cette délibération qui donne une existence légale à cette Conférence des Maires qui a très bien fonctionné lors du dernier mandat et qui, je crois, a entraîné l'unanimité des suffrages de ceux qui y ont participé.

Y a-t-il des interventions ? ...

Qui demande un vote à bulletin secret ? ...

Je soumetts cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

**La délibération n° 2008-155 est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

## **Dossier N° 7**

**Délibération n°: DEL-2008-156**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **DELEGATION AU BUREAU D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Rapporteur : **M. le Président**

#### **Le Conseil de communauté,**

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil de déléguer une partie de ses attributions au Bureau.

L'article L.5211-10 dispose, en son 3<sup>ème</sup> alinéa, « *Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

- 1- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
  - 2- de l'approbation du compte administratif ;*
  - 3- des dispositions à caractère budgétaires prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,*
  - 4- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
  - 5- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
  - 6- de la délégation de la gestion d'un service public ;*
  - 7- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville ;*
- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »*

Il vous est par conséquent, proposé de donner délégation au Bureau, pour:

1. Les transactions immobilières et toute autre transaction constitutive de droits réels :

- pour les acquisitions, dans la limite des crédits inscrits au budget :
- pour les baux de durée égale ou supérieure à 18 ans.

2. Le lancement et la signature des marchés publics :

- de travaux se rapportant à un projet adopté dont le coût estimatif est inférieur à 10 millions d'euros hors taxes

- de prestations de service, dont le montant est inférieur à 100 000 euros hors taxes

supérieurs au seuil d'application des marchés à procédure adoptée,

ainsi que les avenants se rapportant à ces marchés

3. toute décision concernant les avenants aux marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de la procédure adaptée et entraînant une augmentation du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

4. Les transactions mobilières supérieures à 10 000 €.

5. Les subventions et conventions afférentes :

- à l'habitat : conformément aux règles établies par le Conseil de communauté et attribuées en application du Programme Local de l'Habitat,

- pour tout autre domaine lorsque le montant est inférieur à 100 000 €.

6. Les avenants à tout contrat qui n'ont pas d'incidence financière

7. Les demandes présentées par l'Agglomération de subventions, de fonds de concours afférent à des projets soit adoptés par le Conseil Communautaire, soit inscrits au plan pluriannuel d'investissements

8. Tous les contrats en matière de ressources humaines

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-10,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

#### DELIBERE

Décide que le Conseil donne délégation au Bureau d'Angers Loire Métropole sur les points listés ci-avant.

**M. LE PRESIDENT** – Cela concerne des opérations de moins de 10 M€, sauf pour les travaux se rapportant à un projet adopté.

**Daniel RAOUL** – Oui, M. le Président, mais à condition qu'il y ait eu déjà une décision préalable du Conseil communautaire pour lancer l'opération.

**M. LE PRESIDENT** – Y a-t-il des questions ou des interventions à propos de cette délibération ? ...

Je la soumets à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...

- Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions

**La délibération n° 2008-156 est adoptée à la majorité.**

5 Abstention(s) : Gilles GROUSSARD, Laurent GERAULT, Emmanuel CAPUS, Nedjma BOU-TLELIS, Marie-Claude COGNE

\*\*\*

## Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2008-157

### ADMINISTRATION GENERALE

#### DELEGATION AU PRESIDENT D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Rapporteur : **M. le Président**

#### **Le Conseil de communauté,**

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil de déléguer une partie de ses attributions au Président.

L'article L.5211-10 dispose en effet, en son 3<sup>ème</sup> alinéa, « *Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

- 1- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
  - 2- de l'approbation du compte administratif ;*
  - 3- des dispositions à caractère budgétaires prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,*
  - 4- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
  - 5- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
  - 6- de la délégation de la gestion d'un service public ;*
  - 7- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville ;*
- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »*

Il vous est par conséquent, proposé de donner délégation au Président, pour:

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics communautaires
2. Procéder, dans la limite de 10 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change
3. Réaliser, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change
4. Prendre les décisions de dépôt de fonds y compris celle dérogeant à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat et passer à cet effet les actes nécessaires
5. Contracter des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire
6. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
7. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des marchés à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
8. Passer les contrats d'assurance répondant aux conditions de l'alinéa précédent ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes sans limite de montant
9. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les services communautaires
10. Intenter, au nom de la communauté, les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, sur toutes les affaires relevant de la compétence de la communauté

d'agglomération, à l'exception toutefois des recours que la Communauté d'agglomération pourrait engager contre une commune membre.

11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

12. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000€

13. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes

14. Exercer, au nom de la communauté, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ; déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, dans les conditions que fixe le conseil de communauté

15. Exercer, au nom de la collectivité et dans les conditions fixées par le conseil communautaire, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme

16. Exercer, au nom de la collectivité les droits de priorité et de délaissement définis aux articles L.123-3 et L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

17. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

18. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 18 ans, sans limite de montant

20. Signer les demandes de permis de construire et de permis de démolir, d'autorisation de travaux dans les opérations engagées par la Communauté en tant que maître d'ouvrage.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-10,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

#### DELIBERE

Décide que le Conseil donne délégation au Président d'Angers Loire Métropole sur les points énumérés ci-avant,

Décide que, conformément aux dispositions des articles L. 2122-18, L.2122-23 du CGCT, le Président pourra, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie des fonctions déléguées par la présente délibération à un ou plusieurs des Vice-Présidents,

Décide qu'en cas d'empêchement du Président, les présentes délégations seront reportées sur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, ou à défaut, sur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, puis le 3<sup>ème</sup> conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

\*\*\*

## **Dossier N° 9**

**Délibération n°: DEL-2008-158**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **MISSION LOCALE ANGEVINE - ELECTION DE REPRESENTANTS**

Rapporteur : **M. le Président**

#### **Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole qui représenteront la communauté d'agglomération au sein de la Mission Locale Angevine.

Cette association a pour objet d'assurer la gestion de la mission locale pour l'insertion des jeunes du bassin d'emploi angevin ainsi que la structure d'accueil pilote rattachée, en référence à la Charte des missions locales et au protocole 2000.

Le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant est membre de droit de la Mission Locale et de son Conseil d'Administration.

Angers Loire Métropole est représentée au sein de cette association par 31 délégués

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures de :

- Angers : Mme Rose-Marie VERON
- Avrillé : Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT,
- Beaucouzé : M. Gérard NUSMANN,
- Béhuard : Mme Nicole CLEMOT-STRELISKI,
- Bouchemaine : Mme Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE,
- Briollay : M. Philippe TEISSIER,
- Cantenay Epinard : M. Marc CAILLEAU,
- Ecoufant : M. Michel VAUGOYEAU,
- Feneu : Bernadette COIFFARD,
- La Meignanne : Marcel MAUGEAIS,
- La Membrolle sur Longuenée : M. Jean-Louis GASCOIN,
- Le Plessis Grammoire : M. Christian COUVERCELLE,
- Le Plessis Macé : M. Jean-Pierre HEBE
- Les Ponts de Cé : Mme Isabelle VERON-JAMIN,
- Montreuil Juigné : Mme Alice GERFAULT,
- Mûrs Erigné : M. Philippe BODARD,
- Pellouailles les Vignes : Mme Martine BLEGENT
- Sarrigné : Catherine PINON ,
- Savennières : M. Jacques CHAMBRIER,
- Soucelles : M. Daniel CLEMENT,
- Soulaines sur Aubance : Mme Martine BOISTAULT,
- Saint Barthélémy d'Anjou : Mme Géraldine GUYON,
- Saint Clément de la Place : M. Jean-Paul TAGLIONI
- Saint Jean de Linières : Mme Catherine LEFEBVRE,
- Saint Lambert la Potherie : Mme Françoise LAMBERT,
- Saint Léger des Bois : M. Dominique SERVANT



- Saint Martin du Fouilloux : M. Bernard MICHEL,
- Saint Sylvain d'Anjou : M. Patrice MANGEARD,
- Sainte Gemmes sur Loire : M. Dominique BOUTHERIN,
- Trélazé : M. Marc GOUA,
- Villevêque : M. Gilles SAMSON.

DELIBERE

Elit comme représentants d'Angers Loire métropole au sein de la Mission Locale Angevine :

- Angers : Mme Rose-Marie VERON
- Avrillé : Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT,
- Beaucouzé : M. Gérard NUSMANN,
- Béhuard : Mme Nicole CLEMOT-STRELISKI,
- Bouchemaine : Mme Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE,
- Briollay : M. Philippe TEISSIER,
- Cantenay Epinard : M. Marc CAILLEAU,
- Ecoufant : M. Michel VAUGOYEAU,
- Feneu : Bernadette COIFFARD,
- La Meignanne : Marcel MAUGEAIS,
- La Membrolle sur Longuenée : M. Jean-Louis GASCOIN,
- Le Plessis Grammoire : M. Christian COUVERCELLE,
- Le Plessis Macé : M. Jean-Pierre HEBE
- Les Ponts de Cé : Mme Isabelle VERON-JAMIN,
- Montreuil Juigné : Mme Alice GERFAULT,
- Mûrs Erigné : M. Philippe BODARD,
- Pellouailles les Vignes : Mme Martine BLEGENT
- Sarrigné : Catherine PINON ,
- Savennières : M. Jacques CHAMBRIER,
- Soucelles : M. Daniel CLEMENT,
- Soulaines sur Aubance : Mme Martine BOISTAULT,
- Saint Barthélémy d'Anjou : Mme Géraldine GUYON,
- Saint Clément de la Place : M. Jean-Paul TAGLIONI
- Saint Jean de Linières : Mme Catherine LEFEBVRE,
- Saint Lambert la Potherie : Mme Françoise LAMBERT,
- Saint Léger des Bois : M. Dominique SERVANT
- Saint Martin du Fouilloux : M. Bernard MICHEL,
- Saint Sylvain d'Anjou : M. Patrice MANGEARD,
- Sainte Gemmes sur Loire : M. Dominique BOUTHERIN,
- Trélazé : M. Marc GOUA,
- Villevêque : M. Gilles SAMSON.

\*\*\*

## Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2008-159

### ADMINISTRATION GENERALE

#### AGENCE D'URBANISME DE LA REGION ANGEVINE (AURA) - ELECTION DE REPRESENTANTS

Rapporteur : **M. le Président**

#### **Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués qui représenteront la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole au sein de l'agence d'urbanisme de la Région angevine (AURA).

Cette association, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomérations dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Angers Loire Métropole est représentée :

- à l'Assemblée générale de l'AURA, par son Président, membre de droit et des délégués dont le nombre est égal au nombre de communes les composant plus quatre, soit trente-cinq membres,
- au Conseil d'administration de l'AURA par onze représentants.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole à l'Assemblée générale de l'AURA :

#### Représentants à l'Assemblée générale

- Angers : MM. Jean-Claude ANTONINI, Daniel LOISEAU, Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU, MM Frédéric BEATSE, Vincent DULONG,
- Avrillé : Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE,
- Beaucouzé : M. Didier ROISNE,
- Béhuard : M Bruno RICHOUE,
- Bouchemaine : M. Michel CAILLEAU,
- Briollay : M. André MARCHAND,
- Cantenay Epinard : M. Max BORDE,
- Ecoiffant : M. Dominique DELAUNAY,
- Feneu : Mme Bernadette COIFFARD,
- La Meignanne : M.Marcel MAUGEAIS,
- La Membrolle sur Longuenée : M. Jean-Louis GASCOIN,
- Le Plessis Grammoire : M. Christian COUVERCELLE,
- Le Plessis Macé : M. Jean-Pierre HEBE,
- Les Ponts de Cé : M. Jean-Claude BOYER,
- Montreuil Juigné : M. Bernard WITASSE,
- Mûrs Erigné : M. Philippe BODARD,
- Pellouailles les Vignes : Mme Martine BLEGENT,
- Sarrigné : Mme Catherine PINON
- Savennières : M. Yves MAZE,
- Soucelles : Daniel CLEMENT,
- Soulaines sur Aubance : M. Joseph SEPTANS,
- Saint Barthélémy d'Anjou : M. Joël MAUROUX,

- Saint Clément de la Place : M. Jean-Paul TAGLIONI,
- Saint Jean de Linières : M. Jean-Claude GASCOIN,
- Saint Lambert la Potherie : M. Pierre VERNOT,
- Saint Léger des Bois : M. Dominique SERVANT,
- Saint Martin du Fouilloux : M. Bernard MICHEL,
- Saint Sylvain d'Anjou : M. Patrice MANGEARD,
- Sainte Gemmes sur Loire : M. Laurent DAMOUR,
- Trélazé : M. Marc GOUA,
- Villevêque : Mme Jeannick BODIN.

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au Conseil d'administration de l'AURA :

Représentants au Conseil d'administration

- M. Jean-Claude ANTONINI
- M. Daniel LOISEAU
- M. Vincent DULONG
- Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU
- M. Frédéric BEATSE
- M. Philippe BODARD
- M. Pierre VERNOT
- M. Jean-Louis GASCOIN
- M. Dominique SERVANT
- M. Bernard WITASSE
- M. Didier ROISNE

DELIBERE

Elit comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein de l'Assemblée générale de l'AURA :

Représentants à l'Assemblée générale

- Angers : MM. Jean-Claude ANTONINI, Daniel LOISEAU, Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU, MM Frédéric BEATSE, Vincent DULONG,
- Avrillé : Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE,
- Beaucouzé : M. Didier ROISNE,
- Béhuard : M Bruno RICHOU,
- Bouchemaine : M. Michel CAILLEAU,
- Briollay : M. André MARCHAND,
- Cantenay Epinard : M. Max BORDE,
- Ecoflant : M. Dominique DELAUNAY,
- Feneu : Mme Bernadette COIFFARD,
- La Meignanne : M.Marcel MAUGAIS,
- La Membrolle sur Longuenée : M. Jean-Louis GASCOIN,
- Le Plessis Grammoire : M. Christian COUVERCELLE,
- Le Plessis Macé : M. Jean-Pierre HEBE,
- Les Ponts de Cé : M. Jean-Claude BOYER,
- Montreuil Juigné : M. Bernard WITASSE,
- Mûrs Erigné : M. Philippe BODARD,
- Pellouailles les Vignes : Mme Martine BLEGENT,
- Sarrigné : Mme Catherine PINON
- Savennières : M. Yves MAZE,
- Soucelles : Daniel CLEMENT,
- Soulaines sur Aubance : M. Joseph SEPTANS,
- Saint Barthélémy d'Anjou : M. Joël MAUROUX,
- Saint Clément de la Place : M. Jean-Paul TAGLIONI,

- Saint Jean de Linières : M. Jean-Claude GASCOIN,
- Saint Lambert la Potherie : M. Pierre VERNOT,
- Saint Léger des Bois : M. Dominique SERVANT,
- Saint Martin du Fouilloux : M. Bernard MICHEL,
- Saint Sylvain d'Anjou : M. Patrice MAUGEARD,
- Sainte Gemmes sur Loire : M. Laurent DAMOUR,
- Trélazé : M. Marc GOUA,
- Villevêque : Mme Jeannick BODIN.

Elit comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein du conseil d'administration de l'AURA :

Représentants Conseil d'administration

- M. Jean-Claude ANTONINI
- M. Daniel LOISEAU
- M. Vincent DULONG
- Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU
- M. Frédéric BEATSE
- M. Philippe BODARD
- M. Pierre VERNOT
- M. Jean-Louis GASCOIN
- M. Dominique SERVANT
- M. Bernard WITASSE
- M. Didier ROISNE

\*\*\*

**Dossier N° 11**

**Délibération n°: DEL-2008-160**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE (SODEMEL) - ELECTION DE REPRESENTANTS**

Rapporteur : **M. le Président**

**Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole qui représenteront la communauté d'agglomération au sein de la Société d'Équipement du Département de Maine et Loire (SODEMEL).

La SODEMEL a pour objet d'étudier et de réaliser en vue du développement économique du Département de Maine et Loire, des opérations d'équipement foncier, économique, touristique et industriel.

Angers Loire Métropole est représentée par 2 délégués titulaires et 1 suppléant au Conseil d'administration et aux assemblées ordinaires et extraordinaires de la SODEMEL.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes :

Titulaires

- M. Jean-Claude ANTONINI  
- M. Jean-Louis GASCOIN

Suppléant au Conseil d'administration

-M. Jean Luc ROTUREAU

DELIBERE

Et élit d'une part, M. Jean-Claude ANTONINI et M Jean-Louis GASCOIN comme représentants titulaires d'Angers Loire Métropole au sein de la Société d'Équipement du Département de Maine et Loire (SODEMEL)

D'autre part, M. Jean-Luc ROTUREAU comme représentant suppléant d'Angers Loire Métropole au sein de la Société d'Équipement du Département de Maine et Loire (SODEMEL)

\*\*\*

**Dossier N° 12**

**Délibération n°: DEL-2008-161**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**SARA - ELECTION DES REPRESENTANTS A L' ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION D APPEL D OFFRES**

Rapporteur : **M. le Président**

**Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de communauté il convient d'élire les délégués qui représenteront la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole au sein de la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA).

Angers Loire Métropole est représentée au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SARA par un représentant.

La SARA a constitué une commission d'appel d'offres compétente uniquement pour la mise en œuvre de conventions publiques d'aménagement, qui comprend un représentant de la collectivité concédante. Ce représentant et son suppléant sont désignés par délibération de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il convient donc de désigner de nouveaux membres pour la commission d'appel d'offres de la SARA.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures de M. Marc GOUA, pour les Assemblées générales Ordinaires et Extraordinaires,  
Considérant les candidatures de M. Marc GOUA .pour le Conseil d'Administration,  
Considérant les candidatures de M. Marc GOUA en qualité de titulaire et de Daniel RAOUL. en qualité de suppléant pour la commission d'appel d'offres de la SARA.

**DELIBERE**

Et élit M. Marc GOUA comme représentant d'Angers Loire Métropole pour les Assemblées générales Ordinaires et Extraordinaires de la SARA

Elit M. Marc GOUA comme représentant d'Angers Loire Métropole pour le Conseil d'Administration de la SARA

Elit M. Marc GOUA comme représentant d'Angers Loire Métropole en qualité de titulaire et M. Daniel RAOUL en qualité de suppléant pour la commission d'appel d'offres de la SARA.

\*\*\*

**Dossier N° 13**

**Délibération n°: DEL-2008-162**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**SYNDICAT MIXTE DE LA REGION ANGEVINE (SMRA) - ELECTION DE REPRESENTANTS**

Rapporteur : **M. le Président**

**Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole qui représentent la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte de la région angevine (SMRA).

Ce syndicat regroupe la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, la communauté de communes Loire Aubance, la communauté de communes de la Vallée Loire Authion et la communauté de communes du Loir.

Il a pour vocation de définir les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement de la Région angevine. Dans ce cadre, il a pour compétence d'assurer l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou de tout document qui s'y substituerait.

Angers Loire Métropole est représentée par dix-huit délégués titulaires et six délégués suppléants au sein du comité syndical de cet établissement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au comité syndical de cet établissement :

<b>Titulaires</b>
- M. Jean-Claude ANTONINI - M. Daniel RAOUL
- M. Marc GOUA - M. Jean-Louis GASCOIN
- M. Marc LAFFINEUR - M. Philippe BODARD - M. Daniel LOISEAU
- M. Dominique DELAUNAY
- M. Pierre VERNOT - M. Dominique SERVANT
- M. Joël BIGOT
- M. Bernard WITASSE - M. Jean-François JEANNETEAU - Mme Jeannick BODIN - M. Laurent GERAULT - M. Jean-Luc ROTUREAU - Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU - M. Didier ROISNE

<b>Suppléants</b>
- M. Laurent DAMOUR
- M. Claude GENEVAISE
- Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE
- M. Jean-Claude GASCOIN
- M. Marcel MAUGEAIS
- M. Jacques CHAMBRIER

DELIBERE

Elit comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein du comité du SMRA :

<b>Titulaires</b>
- M. Jean-Claude ANTONINI
- M. Daniel RAOUL
- M. Marc GOUA
- M. Jean-Louis GASCOIN
- M. Marc LAFFINEUR
- M. Philippe BODARD
- M. Daniel LOISEAU
- M. Dominique DELAUNAY
- M. Pierre VERNOT
- M. Dominique SERVANT
- M. Joël BIGOT
- M. Bernard WITASSE
- M. Jean-François JEANNETEAU
- Mme Jeannick BODIN
- M. Laurent GERAULT
- M. Jean-Luc ROTUREAU
- Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU
- M. Didier ROISNE

<b>Suppléants</b>
- M. Laurent DAMOUR
- M. Claude GENEVAISE
- Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE
- M. Jean-Claude GASCOIN
- M. Marcel MAUGEAIS
- M. Jacques CHAMBRIER

\*\*\*



**Dossier N° 14**

**Délibération n°: DEL-2008-163**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE LA MAYENNE - ELECTION DE REPRESENTANTS**

Rapporteur : **M. le Président**

**Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole qui représenteront la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte du plateau de la Mayenne.

Ce syndicat est créé entre la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, le département de Maine-et-Loire, la ville d'Angers et la ville d'Avrillé.

Il a pour vocation : les acquisitions immobilières, l'aménagement des infrastructures et la commercialisation nécessaires à la réalisation du projet à l'exclusion de l'aménagement par le département du nouveau tracé de la RD 107 et de ses raccordements. A ce titre, le syndicat mixte aura compétence pour créer la ou les zones d'activités nécessaires. Il devra assumer la gestion des espaces créés jusqu'à leur cession.

Angers Loire métropole est représentée par quatre représentants au sein du comité du Syndicat mixte du plateau de la Mayenne.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au comité de cet établissement :

- M. Jean-Claude ANTONINI
- M. Jean-Louis GASCOIN
- M. Philippe MARKOWICZ
- M. Bernard WITASSE

DELIBERE

Et élit comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein du comité du Syndicat mixte du plateau de la Mayenne :

- M. Jean-Claude ANTONINI
- M. Jean-Louis GASCOIN
- M. Philippe MARKOWICZ
- M. Bernard WITASSE

\*\*\*

**Dossier N° 15**

**Délibération n°: DEL-2008-164**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**SYNDICAT MIXTE ANGEVIN POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'APPLICATION DE LA RECHERCHE (SADAR) - ELECTION DE REPRESENTANTS**

Rapporteur : **M. le Président**

**Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole qui représenteront la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte angevin pour le développement et l'application de la recherche (SADAR).

Ce syndicat regroupe la Région des Pays de la Loire, le Département de Maine et Loire et la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.

Il a pour mission d'assurer l'étude, la construction et l'équipement de locaux scientifiques et plates-formes technologiques.

Angers Loire Métropole est représentée par trois délégués dont le Président ou son représentant au sein du comité de cet établissement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au comité de cet établissement :

-M. Marc GOUA  
-M. Daniel RAOUL  
-M. Daniel LOISEAU

DELIBERE

Et élit comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein du comité du Syndicat mixte angevin pour le développement et l'application de la recherche (SADAR) :

-M. Marc GOUA  
-M. Daniel RAOUL  
-M. Daniel LOISEAU

\*\*\*

**Dossier N° 16**

**Délibération n°: DEL-2008-165**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**SYNDICAT MIXTE POUR LA PRODUCTION D'EAU LOIR ET SARTHE - ELECTION DES REPRESENTANTS**

Rapporteur : **M. le Président**

**Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole qui représentent la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte pour la production d'eau Loir et Sarthe

Ce syndicat est constitué du Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la région de Tiercé et de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.

Il a compétence pour :

- la production d'eau potable à partir du Loir et de la Sarthe sur des unités existantes ou à construire en amont de la confluence des deux rivières,
- le transport de l'eau entre les unités de production, le réservoir de Briollay et les points de mise à disposition de celle-ci à l'un ou à l'autre de ses membres,
- le stockage de l'eau (réservoir de Briollay)

Angers Loire Métropole est représentée par cinq représentants au comité syndical de cet établissement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au comité syndical de cet établissement :

- M. Marc LAFFINEUR
- M. Bernard WITASSE
- Mme Jeannick BODIN
- M. André MARCHAND
- M. Daniel CLEMENT

DELIBERE

Elit comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour la production d'eau Loir et Sarthe :

- M. Marc LAFFINEUR
- M. Bernard WITASSE
- Mme Jeannick BODIN
- M. André MARCHAND
- M. Daniel CLEMENT

\*\*\*

**Dossier N° 17**

**Délibération n°: DEL-2008-166**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'ALERTE POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DANS LE BASSIN DE LA LOIRE ANGEVINE ET ATLANTIQUE**

Rapporteur : **M. le Président**

**Le Conseil de communauté,**

A la suite du renouvellement municipal et de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il convient d'élire les délégués d'Angers Loire Métropole qui représenteront la communauté d'agglomération au sein du Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique.

Ce syndicat est constitué des collectivités désignées ci-après :

- SIAEP de la région d'Ancenis,
- Communauté urbaine Nantes Métropole,
- Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole,
- Syndicat mixte d'alimentation en eau potable des collectivités du sud-est de Loire Atlantique,
- SIAEP de la Bohalle/la Daguenière,
- Commune de Champocé sur Loire,
- SIAEP de la région de Champtoceaux,
- Commune de Chalonnes sur Loire,
- SIAEP de la région de Coutures,
- SIAEP de Gennes/les Rosiers,
- SIAEP du Layon,
- SIDEAP des Mauges et de la Gâtine,
- SMAEP de Montsoreau-Candes,
- Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement,
- Commune de Saint Florent le Vieil,
- SMAEP de Saint Georges sur Loire,
- SIAEP de Saint Clément des Levées/Saint Martin de la Place.

Il a pour objet la définition et la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation et à la gestion d'un plan d'alerte et de prévention commun à l'ensemble des captages d'eau sollicitant la Loire et ses alluvions dans les départements du Maine-et-Loire et de la Loire Atlantique.

Angers Loire Métropole est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du Comité de cet établissement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au Comité de cet établissement :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
-M. Marc LAFFINEUR	-M. Bernard WITASSE
-M. Dominique SERVANT	-M. Laurent DAMOUR

## DELIBERE

Et élit comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein du comité du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire Angevine et Atlantique :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
-M. Marc LAFFINEUR	-M. Bernard WITASSE
-M. Dominique SERVANT	-M. Laurent DAMOUR

**M. LE PRESIDENT** – Y a-t-il des interventions ? ...

Je sou mets ces délibérations à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

**Les délibérations n° 2008-157 à 2008-166 sont adoptées à l'unanimité, les candidats proposés pour les représentations étant élus.**

\*\*\*

°) **LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

N°	OBJET	DATE DE L'ARRETE
	<b>URBANISME</b>	
2008-0025	Convention d'occupation précaire, conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2008, avec la société Maçonnerie Atlantique Nord Ouest.	21/02/08
2008-0026	Convention d'occupation précaire, conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2008, avec la société Maçonnerie Atlantique Nord Ouest.	21/02/08
2008-0028	Droit de Préemption Urbain d'Angers Loire Métropole sur un terrain cadastré section ZB n° 11 d'une superficie totale de 931 m <sup>2</sup> , en la commune du Plessis-Grammoire, au lieu-dit « Les Vignaiseries », appartenant à Madame BINET Odile, veuve de Monsieur SALMON Maurice.	22/02/08
2008-0029	Droit de Préemption Urbain d'Angers Loire Métropole sur un terrain cadastré section ZI n° 142 d'une superficie totale de 3 356 m <sup>2</sup> , en la commune du Plessis-Grammoire, au lieu-dit « Les Dimetières », appartenant à Madame BIGOT Colette, épouse GUILLEUX.	22/02/08
2008-0030	Droit de Préemption Urbain d'Angers Loire Métropole sur un terrain cadastré section AL n° 123 d'une superficie totale de 476 m <sup>2</sup> , en la commune d'Angers, appartenant à Monsieur GAILLARD Gérard et Madame GAILLARD née TIREAU Monique.	29/02/08
2008-0031	Droit de Préemption Urbain d'Angers Loire Métropole sur un terrain cadastré section ZB n° 16 d'une superficie totale de 11314 m <sup>2</sup> , en la commune du Plessis-Grammoire, au lieu-dit « Les Vignaiseries », appartenant à Madame Odette LOISON, Veuve de Monsieur André FLON, à Mademoiselle Evelyne FLON, à Monsieur Eric FLON et à Madame Annie FLON épouse de Monsieur Alain PILLET.	29/02/08
2088-0032	Droit de Préemption Urbain d'Angers Loire Métropole sur un terrain cadastré section ZB n° 12 d'une superficie totale de 1787 m <sup>2</sup> , en la commune du Plessis-Grammoire, au lieu-dit « Les Vignaiseries » appartenant à Madame Josiane BRUERE, épouse de Monsieur Bernard OGER, à Monsieur Hubert BRUERE, à Madame Claudette BRUERE, épouse de Monsieur Roger LAURENT et à Madame Brigitte BRUERE épouse de Monsieur Christian MEZANGE.	29/02/08
2008-0034	Convention d'occupation précaire, conclue à compter du 15 mars 2008 pour se terminer le 30 juin 2010, avec la le Toit Angevin, pour un local à usage de bureaux d'information et d'animation relatifs à.à la mise en place du tramway	07/03/08
2008-0035	Désignation de Maître Pierre BROSSARD, Avocat à la Cour, comme avocat chargé de défendre les intérêts de la Communauté d'agglomération devant la Chambre de l'Expropriation près de la Cour d'appel concernant la vente d'un bien à usage agricole appartenant aux Consorts VIGAN.	14/03/08

<b>2008-0036</b>	Désignation de Maître Pierre BROSSARD, Avocat à la Cour, comme avocat chargé de défendre les intérêts de la Communauté d'agglomération devant la Chambre de l'Expropriation près de la Cour d'appel concernant la vente d'un bien à usage agricole appartenant aux Consorts DENIAU.	14/03/08
<b>2008-0037</b>	Droit de Prémption Urbain d'Angers Loire Métropole sur un terrain cadastré section AO n° 190 et 191 d'une superficie totale de 55 298 m², en la commune de BOUCHEMAINE, au lieu-dit « Basse Brunellerie » appartenant aux Consorts BRECHETEAU.	26/03/08
<b>2008-0038</b>	Droit de Prémption Urbain d'Angers Loire Métropole sur un terrain cadastré section ZB n° 9 d'une superficie totale de 1 735 m², en la commune du Plessis-Grammoire, au lieu-dit « Les Vignaiseries » appartenant à M. DELOMMEAU et Mme DESMOTTES	26/03/2008
<b>2008-0039</b>	Droit de Prémption Urbain d'Angers Loire Métropole sur un terrain cadastré section ZI n° 161 d'une superficie totale de 6 964 m², en la commune du Plessis-Grammoire, au lieu-dit « Les Vignaiseries » appartenant à Mme DABURON, épouse PHOCAS.	26/03/2008
<b>FINANCES</b>		
<b>2008-0023</b>	Confirmation du régisseur titulaire et de son remplaçant en cas d'absence de celui-ci pour la régie de recettes auprès de la Direction Déchets-Environnement pour les déchèteries d'Angers Loire Métropole.	08/02/08
<b>2008-0024</b>	Modification de la dotation des crédits de dépense de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2007, qui à la clôture de l'exercice, présentait des disponibilités.	22/02/08
<b>2008-0027</b>	Abrogation de l'arrêté 2006-0095 du 15 mai 2006 donnant délégation de signature à M. Jean-Claude VRILLON, directeur de la direction des Finances. Cette délégation revient à M. Pierre LE LANN.	26/02/2008
<b>2008-0033</b>	Fin de fonction du régisseur suppléant pour la régie de recettes auprès de la Direction Déchets-Environnement pour l'encaissement de mise à disposition de composteurs individuels et de lombricomposteurs et confirmation des régisseurs titulaire et suppléants.	11/02/08

**M. LE PRESIDENT** – Vous avez la liste des arrêtés que j'ai été amené à prendre pendant la période où il n'y avait pas de nouvelle assemblée élue. Je vous demande de bien vouloir m'en donner acte.

**Le Conseil communautaire prend acte de la liste des arrêtés.**

\*

Quelques informations pratiques :

- Le Conseil pourrait se réunir le deuxième jeudi du mois. Je ne donne pas encore l'heure, nous en discuterons ensemble.
- La Conférence des Maires se tiendrait le troisième jeudi du mois.
- Le Bureau permanent, le premier jeudi du mois.
- Le Bureau exécutif, le deuxième jeudi, un mois sur deux.

Je vais vous faire parvenir cela rapidement, de manière à ce que vous puissiez vous y retrouver.

Par ailleurs, je souhaiterais que nous n'ayons que deux Conseils par trimestre ce qui nous permettrait, et je réponds ainsi à M. GERAULT, d'avoir la plus grande transparence sur ce qui a été voté auparavant par le Bureau permanent et aussi d'avoir des débats approfondis sur les dossiers qui seront présentés.

\*

Pour ce qui est de Troussebouc, je voulais vous dire que notre manifestation pacifique, vélocipédique ou pédestre, avec les écharpes, sur l'autoroute, a été reçue cinq sur cinq puisque, dans les jours qui ont suivi, j'ai reçu une invitation (que l'on a appelée initialement "convocation", ce que je n'ai pas du tout apprécié et qui est donc devenue une "invitation") à la préfecture de région pour rencontrer à la fois le président de COFIROUTE, le directeur adjoint du ministère des Transports, le représentant de la DDE et du préfet de Maine-et-Loire, ainsi que des représentants de l'agglomération et deux représentants vice-présidents chargés des routes du Conseil général du Maine-et-Loire.

J'ai fait part de ce que nous avons décidé ensemble, avant de nous séparer lors du dernier mandat, à savoir que : premièrement, nous étions furieux qu'un dossier de péage à Troussebouc soit maintenu ; deuxièmement, l'unanimité des maires demandait que cette solution soit réexaminée ; troisièmement, il y avait une possibilité qui était demandée qu'un prix soit fixé et qu'éventuellement, nous puissions racheter le péage ; quatrièmement, de faire en sorte que nous ayons des précisions juridiques sur la légalité de l'ensemble par rapport à ce péage qui créait une inégalité entre les Angevins de l'agglomération qui sont du côté ouest et ceux qui sont du côté est.

Nous avons eu un accueil extrêmement courtois. Nous avons développé ce que je viens de vous résumer et dit que nous étions très avides de réponses.

Nous avons donc obtenu un certain nombre de réponses :

- Première réponse : la gratuité nous a été refusée.
  - Deuxième réponse : le rachat nous a également été refusé.
  - Troisième réponse : nous avons eu plusieurs propositions.
- Premièrement, un moratoire de six mois pour voir quels étaient les effets du maintien du péage et du fonctionnement de l'autoroute A11 qui, je vous le rappelle, doit commencer à fonctionner le 24 avril.
  - Deuxièmement, l'État s'est réjoui de pouvoir nous apporter des précisions sur le coût du péage qui était sensiblement supérieur à celui estimé auparavant puisqu'il était de 1 € par passage, dans un sens ou dans l'autre (pour entrer ou sortir de l'autoroute). L'État nous a dit que dans un but de conciliation, le tarif ne sera que de 0,50 €, prix qu'il impose à COFIROUTE, ce dernier devant s'y soumettre.
  - Troisièmement, COFIROUTE a pris acte de la volonté de l'État, c'est-à-dire 0,50 € par passage, et nous a dit ceci : "Lorsqu'il y a des passages répétés et réguliers, je suis à votre disposition pour faire un abonnement à chaque usager dans lequel, moi, COFIROUTE, je suis prêt à diminuer de 20 % le coût du péage afin que ce soit plus intéressant pour les personnes. Par exemple, si vous faites 20 passages pour aller et 20 passages pour revenir de votre travail, vous aurez une diminution de 20 %,



soit 0,40 € au lieu de 0,50 €. Et, puisque vous semblez décidés à vous battre pour vos ressortissants et pour qu'il y ait égalité, nous sommes prêts à traiter spécialement avec vous et à assurer la comptabilité de manière à ce que vous puissiez compenser les sommes qui seraient à payer par vos ressortissants en payant la part qui revient à l'utilisateur et ce, au titre de l'agglomération. En d'autres termes, vous pourriez entamer avec nous, une nouvelle négociation. Nous serions très heureux de vous faire plaisir et disposé à baisser un peu nos prix. En l'occurrence, cela vous coûterait entre 200.000 et 300.000 € par an, au démarrage. Et maintenant, quand signons-nous ?" Je n'exagère pas!

Ce soir, nous ne prendrons pas de décision. Je voulais vous rendre compte de ces propositions. Je propose que la prochaine Conférence des Maires se saisisse rapidement de ce dossier parce que l'ouverture de l'autoroute a lieu le 24 avril. Il faut donc que l'on prenne des décisions.

La parole est au Maire de Saint-Jean-de-Linières.

**Jean-Claude GASCOIN** – Merci Monsieur le Président.

Je ferai juste deux remarques par rapport à ces réponses.

Premièrement, le moratoire me paraît être une bonne idée, mais dans l'autre sens, à savoir : dans un premier temps, on voit d'abord ce que cela donne sans péage ! Je dis cela sous forme de plaisanterie parce qu'il est tard, mais je suis sérieux. Je verrais bien le moratoire de la façon suivante : pendant six mois ou un an, il n'y aurait pas de péage. Après, on pourrait faire un essai de péage pour voir ce que cela donne sur Angers, ce serait extrêmement intéressant.

Deuxièmement, pendant que vous parliez, M. le Président, je me suis permis un petit calcul : à 0,50 € pour 3.000 véhicules/jour (ce sont les chiffres de COFIROUTE), sachant que 20.000 véhicules/jour passent normalement sur l'A11, si je fais la répartition, cela veut dire que si l'on augmente le coût du péage à Corzé ou Ancenis de 0,8 €, le péage serait gratuit grâce aux économies qu'il y a par rapport à l'entretien d'un portique, les automates, une personne pour surveiller, etc.

Voilà quelles sont les deux remarques que je voulais faire ce soir, mais je sais que nous en discuterons à la Conférence des Maires.

**M. LE PRESIDENT** – Pierre VERNOT ?

**Pierre VERNOT** – Je soutiens l'idée du moratoire de Jean-Claude GASCOIN avec l'arrière-pensée non dissimulée suivante : une fois que l'autoroute aurait été gratuite pendant six mois ou un an, il sera quasiment impossible de revenir en arrière.

**M. LE PRESIDENT** – Je crois, mes chers collègues, qu'il ne faut pas se tromper sur ce que je viens de dire. Le moratoire n'est pas dans ce sens-là. Le moratoire est plutôt de mettre tout de suite le péage payant et de voir, au bout de six mois, quels sont les flux de circulation.

C'est vrai qu'ils ont proposé un certain nombre de choses, notamment des comptages sur la route nationale 23, en tenant compte du fait qu'il manque trois points essentiels actuellement :

1. Le contournement nord de Saint-Jean-de-Linières qui n'existe pas encore.
2. La voie sur berges continue à être une voie à deux fois deux et parfois trois voies avec des échangeurs dénivelés.
3. Pour l'instant, il n'y a pas d'échangeur complet au bout de la RN 23 à la sortie des voies sur berges, il n'y a qu'un demi échangeur. J'ai d'ailleurs profité de l'occasion pour demander à COFIROUTE qui semblait plein de bonnes dispositions à notre égard et il n'y a pas de raison que cela ne dure pas, d'accélérer les études de cet échangeur complet puisque, je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il servira à toute l'agglomération et que c'est l'agglomération qui le paiera, même si c'est COFIROUTE qui fait les travaux et agit en tant que maître d'œuvre. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas le sentiment que COFIROUTE va aussi vite qu'il devrait aller.

Daniel RAOUL ?

**Daniel RAOUL** – Une précision : il ne s'agit pas d'un moratoire mais d'une période d'observation demandée par COFIROUTE pour six mois. Ce n'est donc pas un moratoire et en tout cas, sûrement pas dans le cadre d'une gratuité.

Quant au surpéage évoqué : il sera bien payé au deux bouts, à Ancenis et à Pellouailles, de toute façon !

**M. LE PRESIDENT** – Jean-Louis GASCOIN ?

**Jean-Louis GASCOIN** – Dans le ressenti de la rencontre à laquelle j'ai participé et pour savoir ce qui se passe dans d'autres cas similaires en France, je précise que la mobilisation des élus en première ligne a pesé très lourd, y compris dans le rendez-vous. Il faut qu'on le sache et qu'on puisse éventuellement l'utiliser dans les temps à venir. C'est extrêmement important.

Moi, je me suis permis de dire que les chiffres qui étaient avancés, étaient des hypothèses théoriques parfaitement discutables. Je partage entièrement le compte-rendu du Président : le fait d'avoir au moins trois éléments qui manquent aujourd'hui, fausse complètement tous les calculs possibles.

Reste une question (je ne sais pas si c'est le lieu d'en discuter ce soir) qui est l'inauguration de l'autoroute. C'est une question !

**M. LE PRESIDENT** – Jean-Claude GASCOIN ?

**Jean-Claude GASCOIN** – Juste pour répondre à Daniel RAOUL : j'ai bien conscience effectivement que la portion entre Troussebouc et La Plesse est payante et qu'elle est aussi payée à Corzé ou à Ancenis. Mais dans le chiffre que je vous donnais à l'instant, les 0,8 € supplémentaires s'ajouteraient à un surpéage pris en compte par les usagers de l'autoroute et non pas de l'agglomération, ce qui compenserait. Et je suis sûr que si l'on faisait un calcul clair, il ne serait même pas besoin d'en rajouter parce que 1.500 € par jour, ce n'est même pas le prix du fonctionnement du péage.

**M. LE PRESIDENT** – Dominique SERVANT ?

**Dominique SERVANT** – Je voulais rebondir sur l'intervention de Jean-Louis GASCOIN en soulignant effectivement la mobilisation relativement forte des élus locaux et de la population, le jour de la petite ballade en vélo sur l'autoroute. Cette mobilisation des élus a marqué et elle devra être plus forte demain, notamment au moment de l'inauguration parce que cette inauguration ne peut pas se passer dans des conditions normales. Je disais l'autre jour que l'épreuve de force est engagée, il faut aller jusqu'au bout de cette épreuve de force puisque ce n'est qu'à partir de ce moment-là que COFIROUTE et que le Préfet acceptent de nous écouter.

D'autre part, c'est la première fois que j'entends ce chiffre annoncé de 1 €. Dans les premières propositions de COFIROUTE, on était en dessous de 0,50 €. En réalité, ils ont doublé le prix dans leur proposition pour nous dire ensuite qu'ils faisaient un effort significatif pour le ramener à 0,50 € et le descendre éventuellement à 0,40 €. Donc, je considère qu'ils se moquent de nous et quand on voit effectivement les impacts financiers, notre mobilisation doit être à la hauteur de la façon dont COFIROUTE et le Préfet nous traitent aujourd'hui par rapport à ces chiffres-là.

**M. LE PRESIDENT** – Oui ?

**Fabrice GIRAUDI** – Je pense que l'on n'aurait pas les mêmes résultats si on faisait des statistiques sur la fréquentation des habitants de l'agglomération selon que le tronçon est payant ou gratuit. S'il s'agit d'un tronçon gratuit, le taux de fréquentation des habitants de l'agglomération sera nettement plus élevé que sur un tronçon payant.

**M. LE PRESIDENT** – Y a-t-il d'autres interventions ? ...

Je prends volontairement une attitude de réserve par rapport à cela (je présenterai le problème et ce sera l'assemblée qui prendra sa décision) parce que je veux maintenir le dialogue qui est entamé. C'est une nouveauté d'avoir devant nous la Direction des routes, COFIROUTE et l'État en la personne du préfet de région, il ne faut surtout pas gâcher cette occasion. Je continuerai donc à être le négociateur ou celui qui affirmera qu'il n'y a pas de négociation.

Par contre, je peux vous dire que nous avons attiré à plusieurs reprises l'attention sur le fait qu'il s'agissait d'un ouvrage remarquable, ce dont nous ne doutons pas, qui coûtait 500 M€, ce que nous savions.

Pour pousser le raisonnement jusqu'à l'absurde, j'ai dit à un moment donné que (c'était une plaisanterie et je pense que c'en était une) si nous voulions racheter le péage, il fallait racheter tout l'autoroute !

Enfin, dernier point : d'après M. de CHARETTE qui avait pris position (Marc LAFFINEUR n'a pas pu venir avec nous, il s'est excusé), il semble que le Préfet de région souhaite rencontrer les parlementaires seuls.

En tout cas, nous aurons à prendre position lors d'une prochaine Conférence des Maires et nous le ferons savoir.

Merci, mes chers collègues, pour cette soirée. Je rappelle à ceux qui viennent d'arriver dans l'assemblée qu'il y a un dîner au rez-de-chaussée.

**La séance est levée à 22 heures 38**

\*\*\*

Le Secrétaire de séance

Le Président

Avril GOMMARD

Jean-Claude ANTONINI